Rapport budgétaire

CA 2015

VIE MUNICIPALE

Reims.fr

Conseil municipal

du 20 juin 2016

Sommaire

Ière partie – L'évolution des grands équilibres financiers 5

IIème partie – Les recettes de fonctionnement 12

A. La hausse des recettes de fonctionnement 12

B. La présentation par chapitre 13

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges 13
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses 13
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes 16
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations 21
5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante 24
6. Chapitre 76 – Les produits financiers 25
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels 25
8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions 26

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement 27

A. Les dépenses de fonctionnement 27

B. Présentation par chapitre 28

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général 28
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés 32
3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits 33
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 34
5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus 36
6. Chapitre 66 – Les charges financières 36
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles 37
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions 38

IVème partie – Les recettes d'investissement 39

A. Les recettes d'investissement 39

B. Présentation par chapitre 39

1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement 39
2. Les emprunts et dettes assimilées 41
3. Les dotations et fonds divers 41
4. Les autres immobilisations financières 42
5. Les opérations pour compte de tiers 42

Vème partie – Les dépenses d'investissement..... 43
A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement..... 43
B. La présentation par chapitre 44
1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées.....44
2. Les opérations pour compte de tiers 44
3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement 44

VIème partie – Les budgets annexes 49
A. Le budget annexe du Restaurant municipal 49
B. Le budget annexe des baux commerciaux..... 50

Annexe 1 : Les ratios légaux : 52

Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie 55

Annexe 3 – Définitions et méthodologie 62

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2014	CA 2015	Évol.	CA 2015 hors mouvements CLECT	Évol.
Recettes réelles de fonctionnement	260,7	266,5	2,22%	262,9	0,84%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	197,3	198,5	0,61%	195,5	-0,91%
Épargne de gestion	**63,4**	**68,0**	**7,26%**	**67,4**	**6,31%**
Intérêts de la dette	*7,8*	*7,4*	*-5,13%*	*7,4*	*-5,13%*
Épargne brute	**55,6**	**60,6**	**8,99%**	**60,0**	**7,91%**
Capital de la dette	*33,4*	*34,2*	*2,40%*	*34,2*	*2,40%*
Épargne nette	**22,2**	**26,4**	**18,92%**	**25,8**	**16,22%**
Dépenses réelles d'investissement	90,8	91,8	1,10%	91,7	0,99%
Recettes réelles d'investissement	31,1	23,9	-23,15%	23,5	-24,44%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	**37,5**	**41,5**	**10,67%**	**42,4**	**13,07%**

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2014	CA 2015	Évol.	CA 2015 hors mouvements CLECT	Évol.
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	255,0	264,3	3,65%	260,8	2,27%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	196,9	195,6	-0,66%	195,4	-0,76%
Épargne de gestion retraitée	**58,1**	**68,7**	**18,24%**	**65,4**	**12,56%**
Intérêts de la dette	*7,8*	*7,4*	*-5,13%*	*7,4*	*-5,13%*
Épargne brute retraitée	**50,3**	**61,3**	**21,87%**	**58,0**	**15,31%**
Capital de la dette	*33,4*	*34,2*	*2,40%*	*34,2*	*2,40%*
Épargne nette retraitée	**16,9**	**27,1**	**60,36%**	**23,8**	**40,83%**
Dépenses réelles d'investissement retraitées	91,5	96,3	5,25%	93,6	2,30%
Recettes réelles d'investissement retraitées	37,1	27,7	-25,34%	27,4	-26,16%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	**37,5**	**41,5**	**10,67%**	**42,4**	**13,07%**

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3.Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles notamment les cessions d'actifs.

Les mouvements CLECT concernent des régularisations entre la Ville et Reims Métropole suite à la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 2 octobre 2015. En effet, la dernière réunion de la CLECT avait eu lieu le 09 novembre 2012. Des chargées liées à des compétences transférées de la Ville de Reims n'avaient pas été recensées. De plus, depuis le 1er janvier 2013, de nouvelles compétences ont été transférées de la Ville (aérodrome Reims Champagne, halte nautique de Reims, Office du Tourisme). Ces régularisations, avec effet rétroactif, sont retraitées car elles ne sont pas directement liées à l'exercice 2015.

Ière partie – L'évolution des grands équilibres financiers

Le compte administratif 2015 est le résultat du premier budget voté et exécuté par la nouvelle équipe municipale. Il est le reflet du respect des engagements pris par l'exécutif dans les grands domaines de la gestion financière.

Une fiscalité stable malgré la nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2015.

Alors que de nombreuses villes en France ont pris la décision d'augmenter la fiscalité locale en 2015 pour faire face à la baisse drastique et sans précédent des dotations versées par l'Etat, la ville de Reims a choisi une tout autre voie. En effet, la modération fiscale constitue le fil conducteur de l'action municipale, les taux de fiscalité pesant sur les ménages ont non seulement été maintenus en 2015 mais de plus l'équipe municipale a voté la baisse de 50% de la Taxe locale sur la publicité extérieure, l'exonération de 50% de la taxe foncière pour les biens faisant l'objet de rénovations énergétiques ou la gratuité de la première heure dans les parkings en ouvrage.

Pour mémoire, l'exercice 2015 a été marqué par une nouvelle ponction opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire de la DGF. Après avoir subi en 2014 une diminution de sa dotation forfaitaire de 1,9 M€, la Ville a dû supporter une ponction supplémentaire de 4,7 M€. Une attention particulière devra être portée à la réforme annoncée de la DGF en 2017 pour que cette dernière ne vienne pas remettre en cause le bénéfice de la diminution de la ponction sur la DGF promise et qui concernera la ville de Reims comme l'ensemble des collectivités.

Cette baisse des dotations est d'autant plus pénalisante que ces ressources correspondent à la compensation de transferts de charges de l'Etat ou à des suppressions de fiscalité. Les dépenses continuent ainsi à être assumées par la ville de Reims et celles relatives à la cohésion sociale du territoire sont tout juste compensées par la dotation de solidarité urbaine.

Pour maintenir les grands équilibres financiers de la Ville, la Municipalité s'est attachée à assurer une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Des dépenses de fonctionnement maitrisées.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement voulue par la Municipalité s'est traduite en 2015 par la réalisation d'efforts dans l'ensemble des domaines d'activité de la ville de Reims. Au total, les dépenses de fonctionnement ont diminué d'environ 1% par rapport à 2014.

Il s'agit notamment du maintien de la masse salariale hors recrutements de policiers municipaux et de l'impact des rythmes scolaires au niveau de 2014. Cet effort est d'autant plus important que la collectivité a été confrontée à la mise en œuvre de mesures nationales qui se sont imposées à elle (réforme des catégories C et B, augmentation du SMIC et des cotisations vieillesse…). Cette maitrise a été rendue possible notamment par un travail de modernisation du fonctionnement de l'administration municipale dans le cadre d'un projet global d'évolution de la politique de ressources humaines.

L'ensemble des charges de fonctionnement a fait l'objet d'une attention particulière. La baisse de 5 % des charges liées au fonctionnement général de la collectivité est le signe que les objectifs de maîtrise des dépenses ont été partagés quels que soient les secteurs.

A ce titre, une attention particulière a été accordée à l'instruction des quelques 800 dossiers de demande de subvention où la capacité de l'association à assumer une baisse de la participation de la Ville a été analysée avec le plus grand soin. Une instruction au cas par cas a été ainsi privilégiée pour évaluer le juste niveau des efforts consentis par chacune d'entre elles.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement de la ville de Reims permet d'atteindre un haut niveau d'épargne brute (en hausse notable par rapport à 2014) condition essentielle au maintien d'un niveau d'investissement important pour l'attractivité de la Ville et le dynamisme du tissu économique local.

Une épargne brute en hausse et préservée

Le compte administratif 2015 témoigne donc de la préservation des grands équilibres financiers de la Ville.

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer une partie significative de ses investissements.

Retraitée des produits et des charges exceptionnelles, elle augmente de 7,7 M€ en 2015 soit une hausse de plus de 15% par rapport à 2014. Elle passe, en effet, de 50,3 M€ au CA 2014 à 58 M€ au CA 2015 sous l'effet combiné de la croissance des recettes de gestion (+ 2,27 %) et la diminution des dépenses de fonctionnement (-0,76 %).

Le niveau d'épargne brute en valeur absolue est le plus élevé depuis les 8 dernières années traduisant l'effort sans précédent réalisé par la ville de Reims dans la rigueur de sa gestion. Cette évolution est d'autant plus remarquable que la baisse des dotations de l'Etat n'a pas eu d'équivalent depuis 2007.

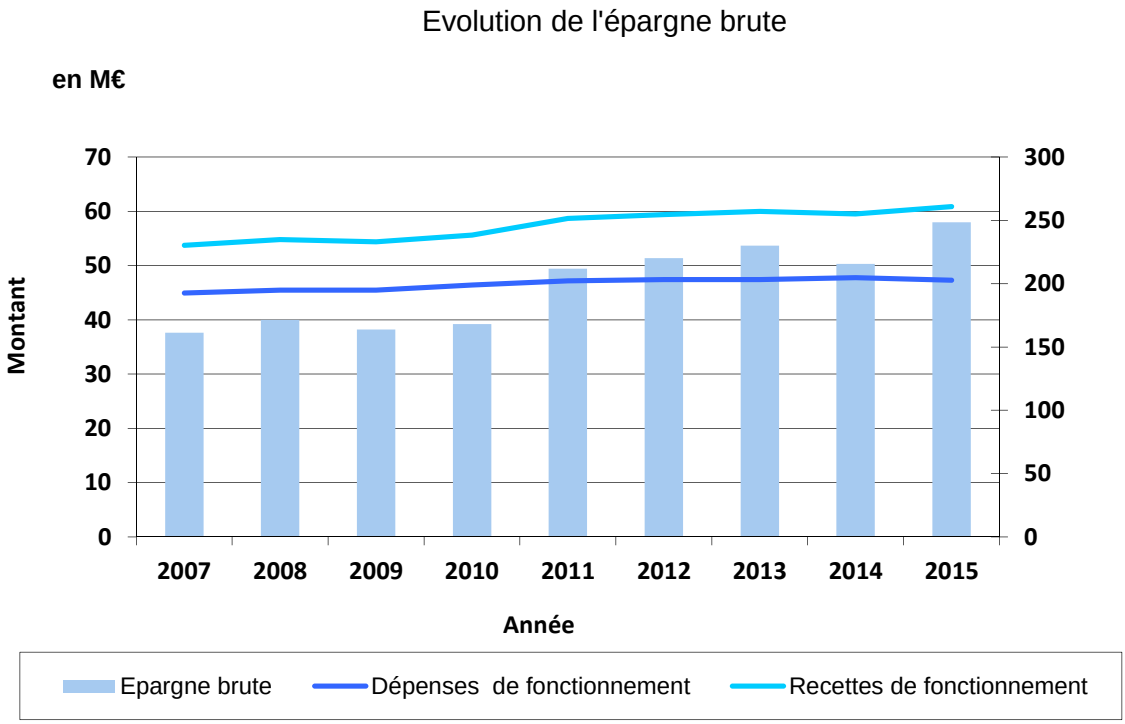

Après remboursement du capital de la dette (34,2 M€ en augmentation de 0,8 M€), l'épargne nette augmente de 6,9 M€ pour atteindre 23,8 M€ en 2015.

Cette épargne nette correspond aux ressources dégagées par la ville de Reims directement disponible pour le financement des investissements réduisant d'autant le recours à l'endettement.

Un haut niveau d'investissement.

En 2015, la Ville aura investi près de 91 M€ au service du cadre de vie des rémois. Plus de 86% des prévisions de dépenses ont été réalisés, faisant du taux de réalisation 2015 le plus élevé depuis 2008.

Au titre des principales dépenses, on peut citer le soutien important accordé à la voirie. Sans compter les travaux réalisés en accompagnement des opérations de réhabilitation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, 11,7 M€ y ont été consacrés. L'engagement de doublement des crédits d'investissement destinés à la voirie a donc été largement tenu.

L'année 2015 a été également marquée par l'acquisition de la friche SERNAM pour 20 M€ HT qui constitue la première étape de la redynamisation de ce secteur dans le cadre du « projet urbain Reims Grand Centre ».

L'effort de la Ville s'est concrétisé également au travers du soutien à :

- l'éducation (11,7 M€) par le biais des travaux dans les écoles, notamment les groupes scolaires Gallièni et Dauphinot Courtes Martin,
- la culture et le patrimoine (8,2 M€) avec, par exemple, la réhabilitation du Fort de la Pompelle et l'achèvement des travaux du Cellier,
- la politique de réhabilitation des quartiers en renouvellement urbain (8 M€) notamment à Croix Rouge, Orgeval, Wilson et Europe,
- le sport et la jeunesse (6,5 M€). L'inauguration de la patinoire Albert Ier, équipement unique dans sa conception, a constitué sans aucun doute l'un des marqueurs de l'engagement de la Municipalité en faveur du sport au cours de l'année 2015.

Un ajustement conjoncturel et justifié de l'endettement

Fin 2015, le niveau de l'encours de la dette du budget principal s'élève à 351,8 M€.

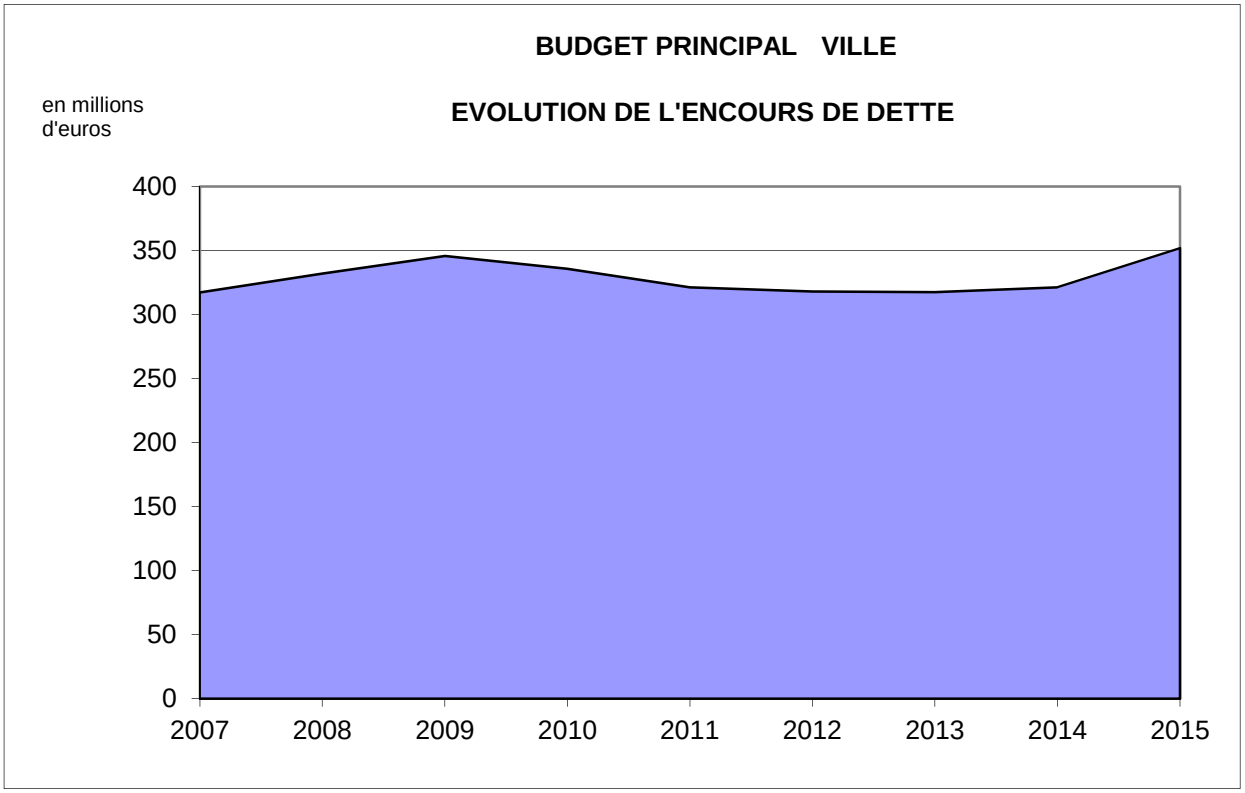

L'évolution de l'encours de la dette est la résultante des éléments suivants :

- un résultat global de clôture de la Ville de Reims présentant un solde négatif entre 15 M€ et 20 M€ au cours des 4 dernières années. Le déficit cumulé à fin 2014 s'est élevé à 17,48 M€. Il s'explique par l'absence de consolidation d'emprunts à long terme qui ont été reportés d'une année sur l'autre. Ce décalage dans l'encaissement effectif des emprunts à long terme devait être résorbé et il a eu pour conséquence d'augmenter l'encours de la dette au 31 décembre 2015, il s'agissait alors de solder le financement des investissements du passé.
- l'acquisition du terrain SERNAM et la réduction des subventions d'équipement versées à la Ville suite à l'étalement des financements du Département et de la Région pour la réalisation de Sciences Po.

Ces facteurs conjoncturels expliquent l'évolution temporaire de l'encours de la dette. En effet, l'acquisition du terrain SERNAM par exemple constitue un foncier destiné au développement de la ville de Reims puisqu'il accueillera des équipements publics qui constitueront un facteur d'attractivité. Une partie sera par ailleurs valorisée pour d'autres projets.

Si l'on considère le budget global (budget des baux commerciaux compris), l'encours de la dette globale s'élève à 353,6 M€ à fin 2015.

	capital restant dû au 31 décembre 2014	capital restant dû au 31 décembre 2015
budget principal	321 285 295 €	351 785 211 €
budget des baux commerciaux	2 626 073 €	1 861 425 €
total	323 911 368 €	353 646 636 €

Avec un taux moyen de dette de 2,19 % (2,85% pour la strate des Villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la Ville emprunte sont très satisfaisantes. La charge d'intérêt a d'ailleurs baissé de 6,4% entre 2014 et 2015 (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document).

L'augmentation de l'encours de la dette n'a pour autant pas dégradé les capacités financières de la ville de Reims bien au contraire puisque le ratio de désendettement qui constitue le véritablement indicateur de la santé financière de la ville s'améliore par rapport à 2014. Ce ratio mesure la solvabilité financière de la collectivité et sa capacité à pouvoir assurer dans la durée le remboursement de sa dette avec l'épargne brute dégagée.

La capacité de désendettement de la Ville (qui mesure le temps nécessaire à la Ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne) se situe à 6,1 années à fin 2015 contre 6,4 années à fin 2014. Cette capacité de désendettement, en baisse d'une année sur l'autre, est donc tout à fait remarquable puisqu'elle améliore la solvabilité de la ville de Reims.

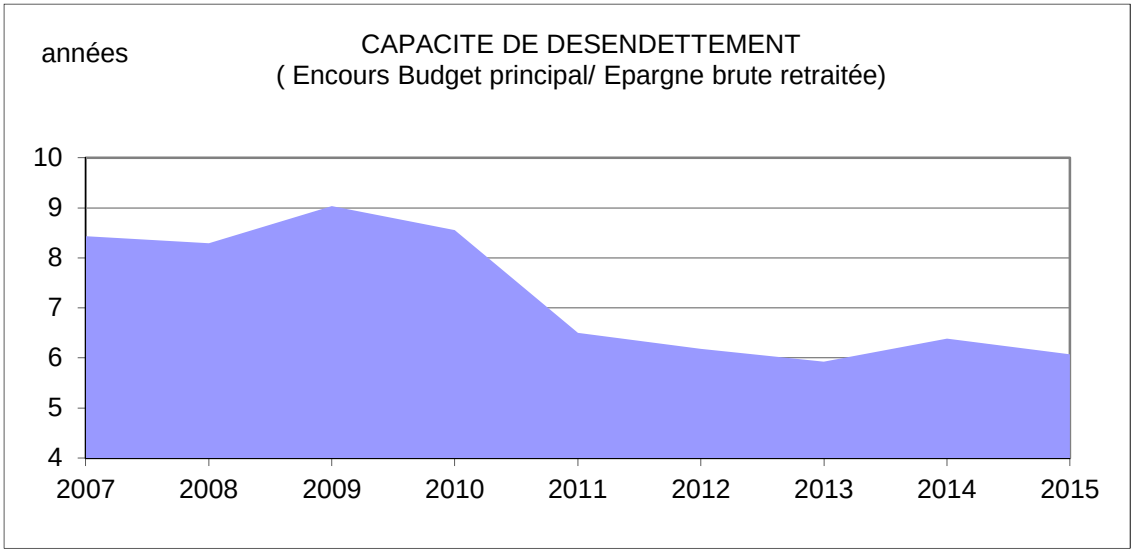

Ces résultats confirment la stratégie financière affichée par l'équipe municipale de maîtrise de la dépense, démarche indispensable pour conserver cette solvabilité financière et un niveau d'investissement élevé, au bénéfice du territoire et des rémois.

Le présent document est l'occasion de présenter le détail des comptes administratifs des trois budgets de la Ville de Reims.

IIème partie – Les recettes de fonctionnement

A. La hausse des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015	Évol. en %
013 – Atténuation de charges	170 097,66	772 861,41	354,36%
70 – Produits des services	9 572 001,74	11 801 133,64	23,29%
dont services mixtes	*2 373 620,00*	*2 392 721,00*	*0,80%*
dont autres produits	*7 198 381,74*	*9 408 412,64*	*30,70%*
73 – Impôts et Taxes	174 297 619,21	179 052 641,30	2,73%
dont contributions directes	*121 643 711,00*	*124 314 810,00*	*2,20%*
dont attribution de compensation	*30 400 686,00*	*31 731 529,00*	*4,38%*
dont dotation de solidarité communautaire	*7 564 000,00*	*7 564 000,00*	*0,00%*
dont FPIC	*1 892 714,00*	*2 446 082,00*	*29,24%*
dont autres taxes indirectes	*12 796 508,21*	*11 996 220,30*	*-6,25%*
74 – Dotations et Participations	64 658 089,41	65 689 845,67	1,60%
dont dotation globale de fonctionnement	*56 085 664,00*	*54 083 675,00*	*-3,57%*
dont compensations Taxes d'habitation et foncière	*3 316 182,00*	*4 706 567,00*	*41,93%*
dont dotation unique TP	*734 517,00*	*485 275,00*	*-33,93%*
dont autres dotations et subventions	*4 521 726,41*	*6 414 328,67*	*41,86%*
75 – Autres Produits de gestion courantes	5 967 824,43	5 252 579,41	***-11,99%***
Total recettes de gestion courante	**254 665 632,45**	**262 569 061,43**	**3,10%**
76 – Produits financiers	38 610,21	23 251,09	-39,78%
77 – Produits exceptionnels	6 030 657,97	3 886 449,31	-35,56%
dont cessions foncières	*4 510 061,28*	*2 857 532,13*	*-36,64%*
dont autres produits exceptionnels	*1 520 596,69*	*1 028 917,18*	*-32,33%*
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	**260 734 900,63**	**266 478 761,83**	**2,20%**

Les recettes réelles de fonctionnement avant retraitement des recettes exceptionnelles augmentent de 2,20 % de 2014 à 2015. Si on ne tient compte que des recettes de gestion, la variation entre 2014 et 2015 est de 3,1%.

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
013 – Atténuation de charges *dont*	170 097,66	772 861,41
Remboursement sur rémunération du personnel	*169 495,55*	*220 427,09*
Titres restaurants – part salariale		*518 603,80*

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité, capital décès et frais de formation engagés pour des formations obligatoires.

De plus, à partir de 2015 sont enregistrées à ce chapitre les recettes relatives à la participation des agents aux titres restaurants qui s'imputaient auparavant au chapitre 75

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
70 – Produits des services *dont*	9 572 001,74	11 801 133,64
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	*821 934,59*	*871 818,13*
Redevances d'occupation du domaine public	*773 781,58*	*817 183,03*
Autres droits de stationnement et de location	*626 937,21*	*595 800,51*
Redevances et droits des services à caractère culturel	*303 278,77*	*274 808,40*
Redevances à caractère sportif	*186 028,00*	*7 507,00*
Redevances à caractère de loisirs	*574 975,73*	*668 347,62*
Redevances périscolaires et d'enseignement	*260 283,25*	*234 136,53*
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	*1 516 818,11*	*1 488 709,32*
Mise à disposition de personnel facturé aux tiers	*827 122,53*	*804 878,52*
Remboursement de frais par Reims Métropole – Services mixtes	*2 373 620,00*	*2 392 721,00*
Remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments	*191 236,26*	*146 520,27*
CLECT-opérations de régularisations comptables		*2 559 271,15*
Remboursement de frais par d'autres redevables	*530 649,32*	*337 551,23*

Les produits des services représentent 4,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors produit du remboursement par Reims Métropole des services mis à disposition par la Ville et les régularisations comptables liées à la tenue de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges), les produits domaniaux diminuent de 4,8 % entre 2014 et 2015.

Cette diminution globale révèle des évolutions différenciées selon les postes suivants :

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes. Suite à un accroissement des demandes d'occupation et à une meilleure surveillance de ces occupations, les produits augmentent de près de 6,1 % de CA à CA.

Les redevances d'occupation du domaine public augmentent de 5,6 % en raison notamment de l'augmentation de la part variable de la redevance du contrat de mobilier urbain (+30K€).

Le produit des autres droits de stationnement et de location est en diminution de 31 K€ dont pour l'essentiel une baisse de 29 K€ du produit de la redevance d'occupation des terrasses. Cette variation est due à une évolution des rythmes d'encaissement.

Les redevances et droits des services à caractère culturel diminuent de 9,4 % (-28 K€). Après une hausse des entrées en 2014 due à la réouverture du Planétarium en 2013, les recettes sont cette année en baisse de 18 K€. Les recettes du Musée des Beaux-Arts sont, elles aussi, en diminution de 16 K€.

L'évolution des redevances à caractère sportif correspondent au passage du RATJ à l'organisation du Run In Reims en 2015.

Les redevances à caractère loisirs sont en diminution de 69 K€ entre 2014 et 2015 (corrigées des décalages d'encaissement). Elle trouve sa justification dans la baisse de fréquentation consécutive à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en année pleine.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent exclusivement les redevances liées au Conservatoire. Bien que l'activité de cet établissement reste constante, les recettes sont en diminution de plus de 10%. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation du nombre de prélèvements automatiques qui conduira à percevoir une plus grande part de la recette de l'année scolaire 2015-2016 sur l'exercice 2016.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles. Ce poste enregistre le remboursement par la REMS du personnel mis à disposition par la Ville suite à la nouvelle organisation de la gestion des équipements sportifs. Cette recette varie en fonction de l'évolution des salaires et du nombre de personnel mis à disposition. Entre 2014 et 2015, la baisse est de 1,8%.

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers diminue de 22K€. Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

- la fin de mise à disposition d'un agent auprès de Champagne Parc Auto (-53 K€),
- la comptabilisation à compter de 2015 du recouvrement sur le FRAC d'un agent mis à sa disposition (17 K€),
- l'actualisation des mises à disposition des agents de l'EPCC ESAD et du CAS (13 K€).

Le remboursement de frais par Reims Métropole - Services mixtes augmente de 19 K€ entre 2014 et 2015 pour tenir compte de l'actualisation des charges des agents mis à disposition par la Ville à RM.

Le remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments correspond aux remboursements par Reims Métropole des charges de bâtiments propriétés de la Ville mais occupés par les services de l'agglomération. Ils diminuent de 44 K€. Les remboursements d'électricité, chauffage et eau sont en baisse de 17 K€. Par ailleurs, le départ de la Direction de l'Economie de l'immeuble Reims 2000 occasionne une diminution de 25 K€.

CLECT-opérations de régularisation comptable :

Il s'agit de charges qui ont été assumées par la Ville de Reims en 2012 alors que la compétence était transférée à Reims Métropole. Sont concernées principalement les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, de la Pépinière d'Entreprises, du GFU Jupiter et d'actions d'insertion et de développement social urbain. Ces dépenses qui auraient dû être prises en charge par Reims métropole en 2013 et 2014 devaient être remboursées à la ville.

Les remboursements de frais par d'autres redevables sont en baisse de 193 K€. Cette variation s'explique essentiellement par le remboursement en 2014 par CPA des taxes foncières dues à la ville pour les années 2011, 2012 et 2013 pour le parking Cathédrale pour 198 K€. Cette recette avait un caractère exceptionnel.

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
73 – Impôts et taxes *dont*	174 297 619,21	179 052 641,30
Contributions directes	*121 643 711,00*	*124 314 810,00*
Attribution de compensation	*30 440 686,00*	*31 731 529,00*
Dotation de solidarité communautaire	*7 564 000,00*	*7 564 000,00*
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	*1 892 714,00*	*2 446 082,00*
Droits de mutation	*3 882 106,21*	*4 758 304,68*
Droits de stationnement	*4 062 842,10*	*4 070 704,26*
Taxe sur l'électricité	*2 834 927,31*	*2 773 072,77*
Taxe sur les spectacles	*626 177,53*	*138 535,73*
Taxe locale sur la publicité extérieure	*1 101 085,00*	*1 133 130,86*
Taxe de séjour	*137 878,06*	*0,00*

Le produit des impôts et taxes représente 67,2% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2014	CA 2015	Croissance 2014 -2015	
			montant	*%*
RECETTE FISCALE CONSOLIDEE	**163 699 096,00**	**168 802 181,00**	**5 103 085,00**	**3,12%**
CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	**121 643 711,00**	**124 314 810,00**	**2 671 099,00**	**2,20%**
Taxe d'habitation	*48 950 611,00*	*50 942 718,00*	*1 992 107,00*	*4,07%*
Taxe foncière sur les propriétés bâtis	*72 319 694,00*	*72 997 820,00*	*678 126,00*	*0,94%*
Taxe foncière sur les propriétés non bâtis	*373 406,00*	*374 272,00*	*866,00*	*0,23%*
VERSEMENT PROVENANT DE REIMS METROPOLE	**38 004 686,00**	**39 295 529,00**	**1 290 843,00**	**3,40%**
Attribution de compensation	*30 440 686,00*	*30 735 537,00*	*294 851,00*	*0,97%*
Régularisation attribution de compensation		*995 992,00*	*995 992,00*	
Dotation de solidarité communautaire	*7 564 000,00*	*7 564 000,00*	*0,00*	*0,00%*
ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT	**4 050 699,00**	**5 191 842,00**	**1 141 143,00**	**28,17%**
Taxe d'habitation	*1 948 053,00*	*3 722 611,00*	*1 774 558,00*	*91,09%*
Taxes foncières	*1 368 129,00*	*983 956,00*	*-384 173,00*	*-28,08%*
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	*734 517,00*	*485 275,00*	*-249 242,00*	*-33,93%*

Les contributions directes (124,3 M€) enregistrent une croissance de 2,2% par rapport à la recette constatée au Compte Administratif 2014.

Elles comprennent :

- le produit issu des produits des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours. Ces derniers augmentent de près de 2,6 M€ soit +2,2%,
- le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures (425,5 K€).

La hausse de la recette s'explique par une progression des bases car les taux n'ont pas évolué entre 2014 et 2015. Cette progression des bases trouve elle-même son origine dans :

- la croissance physique des bases (construction de logements…). Elle a atteint 2,77 % pour la taxe d'habitation, 0,21 % pour le foncier bâti, en revanche elle baisse de 1,09% pour le foncier non bâti;
- la revalorisation forfaitaire des bases. En effet, la loi de finances a prévu l'application d'un coefficient de majoration, fixé pour 2015 à 0,9%. Ce coefficient, qui correspond à la prise en compte de l'inflation, s'applique à l'ensemble des valeurs locatives qui servent d'assiette à la taxe d'habitation et aux deux taxes foncières.

Ainsi donc, les bases ont progressé au total de 3,70 % pour la taxe d'habitation, de 1,11 % pour le foncier bâti et sont en baisse de -0,20% pour le foncier non bâti.

Taux de fiscalité	Taux 2014	Taux 2015	Évol. en %
Taxe d'habitation	20,75%	20,75%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	*30,71%*	*30,71%*	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	*30,72%*	*30,72%*	0,00%

On notera que parmi les Villes du panel, l'augmentation moyenne des taux entre 2014 et 2015 atteint 2,9% pour la TH et 5,2% pour la TFB.

Taux de taxe d'habitation 2015

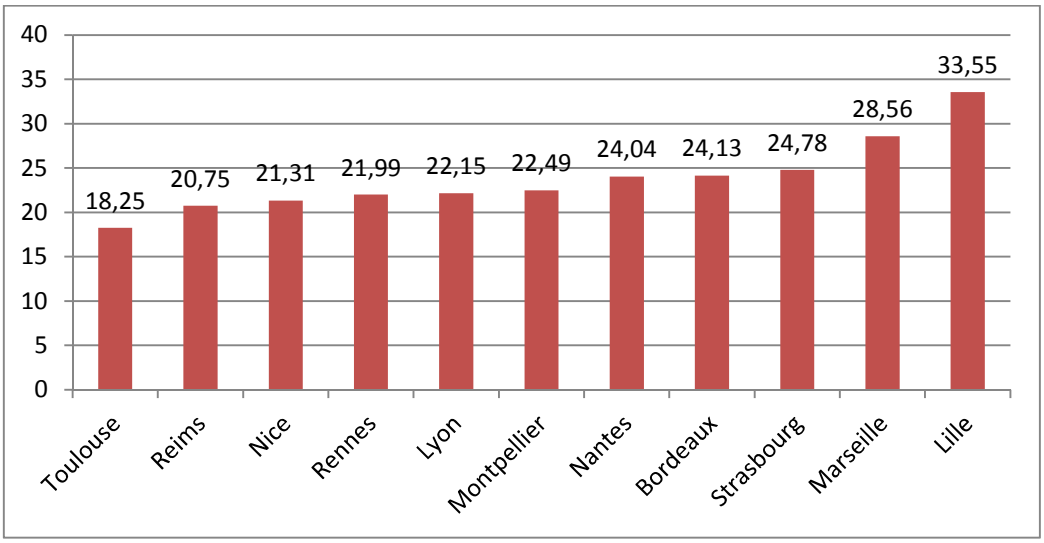

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2015

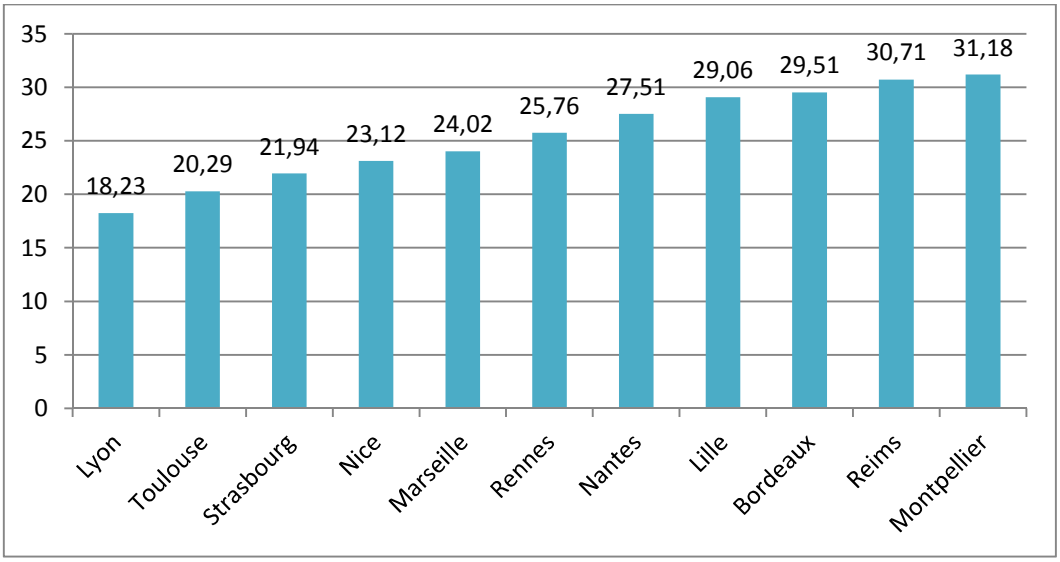

Les dotations "fiscales" versées par Reims Métropole (39,3 M€) sont constituées de l'Attribution de Compensation (AC 2015 soit 31,7 M€ y compris les régularisations liées à la CLECT) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC soit 7,6 M€).

On rappellera que l'AC a pour but de neutraliser financièrement, à la date de leur réalisation, les transferts de charges et de recettes entre la commune et la communauté d'agglomération. Elle est le résultat de deux démarches. Ainsi, en 2013, l'AC a diminué de 3,5 M€ en raison des transferts de charges issus de la modification de l'intérêt communautaire en juin 2012. Ils ont concerné essentiellement les champs de compétences relatifs à l'enseignement supérieur, au développement économique et la politique de la Ville.

En 2014, l'AC a diminué de 2,1 M€ pour tenir compte notamment des transferts de charges intervenus depuis le 1er janvier 2013, à savoir, les charges liées à l'Aérodrome Reims Prunay, à la Halte Nautique et à l'Office du Tourisme. En l'absence de réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), il s'agissait d'une AC provisoire.

La CLECT du 02 octobre 2015 a fixé les AC définitives 2013, 2014 et 2015. En 2015, l'AC issue de la CLECT s'élève à 30,7 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de l'agglomération à ses communes membres. Révisée en 2011 pour mieux prendre en compte les dépenses de centralité, les montants alloués sont restés constants entre 2014 et 2015 avec une recette pour la Ville de Reims de 7,6 M€.

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La Loi de Finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive du fonds. Ces sommes sont prélevées sur une partie des ressources de certains EPCI et communes pour être reversées à des EPCI et communes considérés comme moins favorisés au regard du potentiel fiscal et du revenu de leurs habitants. La Ville de Reims est à la fois contributrice et bénéficiaire du fonds.

En 2015, la répartition du FPIC entre les Communes et Reims métropole est effectuée selon le régime du droit commun. A ce titre, la Ville de Reims a perçu en net 2,050 M€ (2,446 M€ en reversement et 0,396 M€ en prélèvement) contre 1,591 M€ en 2014.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (4,758 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier.

Après une reprise en 2011 et 2012 faisant suite à la chute constatée sur la période 2008-2010, les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation ont baissé de nouveau en 2013 de près de 1,3M€, puis de 0,27 M€ en 2014. L'année 2015 est marquée par une reprise des transactions immobilières qui se traduit par une augmentation de près de 0,9 M€ du produit encaissé.

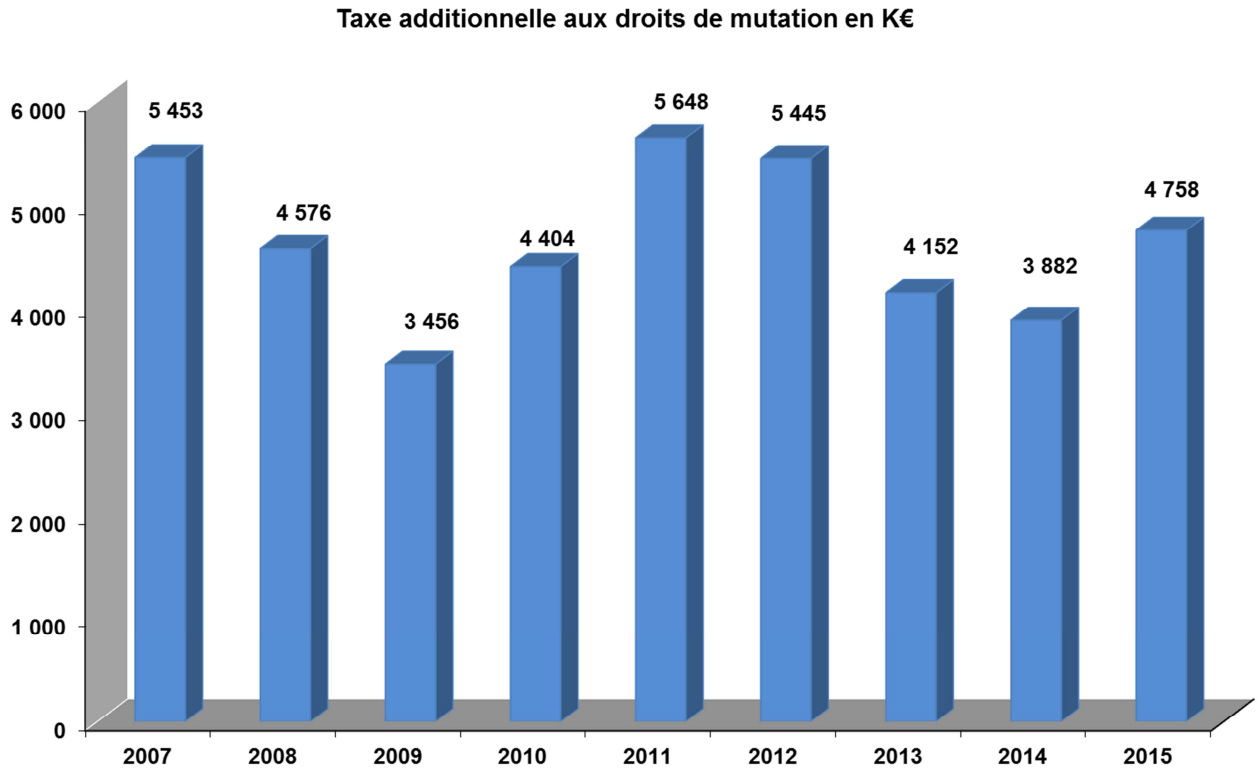

Les droits de stationnement (4,07 M€), se maintiennent au niveau de 2014.

Le produit de la taxe sur l'électricité diminue de 2,2% de 2014 à 2015

La taxe sur les spectacles passe de 626 K€ en 2014 à 139 K€ en 2015. Cette diminution est la conséquence d'un amendement au projet de Loi de Finances qui supprime l'impôt sur les spectacles afférent aux réunions sportives. Pour combler cette perte de recettes pour les collectivités locales, l'Etat a mis en place un dispositif pérenne de compensation. Le produit de cette compensation est enregistré au chapitre 74 pour un montant de 608 K€. Le produit de 2015 comprend des reliquats de 2014 et des encaissements au titre des cercles de jeux.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE soit 1,1 M€) est encore stable entre 2014 et 2015. La baisse de 50% de cette taxe votée lors du Conseil Municipal du 16 juin 2014, pour redynamiser l'activité commerciale et soutenir l'artisanat, sera constatée pour la première fois en 2016. En effet, les premières factures aux nouveaux tarifs ont été émises en octobre 2015 pour l'année 2014- 2015. Les premiers encaissements seront constatés sur 2016.

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
74 – Les dotations et participations *dont*	64 658 089,41	65 689 845,67
Dotation forfaitaire	38 751 849,00	33 876 614,00
Dotation de solidarité urbaine	16 416 334,00	19 381 328,00
Dotation nationale de péréquation	917 481,00	825 733,00
Compensations fiscales	4 050 699,00	5 191 842,00
Dotation générale de décentralisation	2 631 238,00	2 141 584,00
Subventions et participations d'autres organismes	1 765 567,41	4 272 744,67

Le produit des dotations et participations représente 24,6% des recettes réelles de fonctionnement

La dotation forfaitaire (33,9 M€) diminue de 12,6 % de 2014 à 2015. Le niveau de ponction de l'Etat sur la dotation forfaitaire s'est élevé à 1,9 M€ en 2014 et un prélèvement supplémentaire a été ajouté pour un montant de 4,7 en 2015.

	CA 2014	CA 2015	Evol. 2014-2015	
			En valeur	En %
Dotation forfaitaire notifiée	**38 751 849,00**	**33 876 614,00**	**-4 875 235,00**	**-12,58%**

La dotation de solidarité urbaine (DSU soit 19,4 M€) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.
Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier par habitant (pour 45%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 10%).

La Ville de Reims est classée au 203ème rang des communes éligibles.

La dotation nationale de péréquation (0,8 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune. La Ville n'étant plus éligible à la DNP, elle bénéfice d'une garantie conduisant à minorer le produit annuel qu'elle perçoit de 10% par an.

Les allocations compensatrices d'allégements fiscaux (5,2 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allégement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation des taxes foncières.

L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :

	CA 2014	CA 2015	Evol. 2014-2015	
			En valeur	En %
Allocations compensatrices versées par l'Etat	**4 050 699,00**	**5 191 842,00**	**1 141 143,00**	**28,17%**
Taxe d'habitation	1 948 053,00	3 722 611,00	1 774 558,00	91,09%
Taxes foncières	1 368 129,00	983 956,00	-384 173,00	-28,08%
Dotation unique des compensations spécifiques TP	734 517,00	485 275,00	-249 242,00	-33,93%

La variation importante de l'allocation compensatrice de TH provient de la régularisation de la compensation 2014 suite à la réintégration du taux de TH 1991 du District de Reims perdu lors de la fusion de 2013 pour 0,7 M€. Ainsi le taux de compensation est désormais de 13,81% des bases exonérées contre 10,21% .Cette hausse de taux conjuguée à une augmentation des bases exonérées conduit à une augmentation supplémentaire de 1,1 M€
Pour les deux autres taxes, les compensations sont en baisse.

La dotation Générale de décentralisation est en baisse de 490 K€. La perception en 2014 de la DGD Bibliothèques (466 K€) pour l'automatisation des fonctions de prêt-retour, le passage en radio identification (RFID) et l'acquisition d'un nouveau bibliobus était ponctuelle.

Les autres subventions et participations (4,3 M€) sont en augmentation de 2,5 M€ en 2015. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Les participations de l'Etat s'élèvent à 2,2 M€, en augmentation de 1,1 M€. Hors participation de l'Etat au titre des rythmes scolaires, les participations sont stables.

On notera les évolutions suivantes :

- + 911 K€ pour la réforme des rythmes scolaires sur deux trimestres supplémentaires soit 1,36 M€ en année pleine,
- + 72 K€ au titre des emplois d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- + 32 K€ au titre de l'organisation des élections (103 K€ pour la participation aux frais des élections municipales et européennes en 2014 et 136 K€ pour les départementales et régionales en 2015),
- + 45 K€ au titre d'actions spécifiques à la Bibliothèque,
- + 42 K€ pour l'organisation du 70ème anniversaire de la Reddition.

Les subventions de la Région et du Département sont en diminution et s'élèvent cette année respectivement à 20 K€ et 135 K€. Les baisses proviennent de financement sur des opérations ponctuelles qui ne sont pas reconduites d'un exercice à l'autre. On citera notamment la subvention de la Région au financement des outils de concertation et de communication dans les quartiers ANRU (-41 K€) ou encore les aides du Département relatives à l'accueil d'une étape du Tour de France et à l'organisation du Meeting d'athlétisme.

Les subventions des autres organismes (Reims Métropole, Fonds européen, CAF,..) passent de 381 K€ en 2014 à 1 203 K€ qui s'expliquent notamment par :

- + 846 K€ au titre du contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 de la CAF signé en fin d'année 2014. Sur l'exercice 2014, aucun versement à ce titre n'avait été effectué. En 2015, sont constatées les subventions au titre de 2014 ainsi qu'un acompte sur les opérations 2015,
- + 120 K€ de subvention du Centre Basel pour le prêt d'œuvres du Musée des Beaux-Arts,
- **-** 180 K€ de subventions non pérennes notamment pour le soutien aux actions en faveur du personnel handicapés (FIPHFP) ainsi que la création d'outils de communication dans le cadre de l'ANRU et à du FISAC.

Hors subventions et participations des autres organismes dont l'évolution des montants d'une année sur l'autre ne permet pas de comparaisons, les dotations et compensations versées par l'Etat ont baissé de 1,5 M€ malgré la hausse de la dotation de solidarité urbaine.

5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
75 – Autres produits de gestion courante *dont*	5 967 824,43	5 252 579,41
Revenus des immeubles	*2 861 547,01*	*2 681 224,31*
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	*2 593 749,82*	*2 571 355,09*
Produits divers de la gestion courante	*512 527,60*	*0,01*

Les revenus des immeubles diminuent de 180 K€ entre 2014 et 2015.

Cette baisse provient :

- pour 82 K€ de la réduction des loyers perçus de Reims Métropole pour l'occupation de locaux de la Ville (notamment le départ de la Direction de l'Economie de l'immeuble Reims 2000),
- pour 56 K€ de la diminution de la part variable de la redevance d'occupation du Stade Auguste Delaune. Cette part variable est calculée en fonction de la moyenne annuelle des spectateurs payants au Stade Auguste Delaune pour le championnat. Cette moyenne est passée de 14 160 (saison 2013-2014) à 12 689 spectateurs (saison 2014-2015),
- pour près de 20 K€ de baisse des redevances d'occupation des gymnases et des terrains de football,
- pour 14 K€ de la diminution du nombre de locaux loués rue Gabriel Voisin occupés des entreprises de transport,
- pour 10 K€ de la diminution du nombre de logements loués aux professeurs des écoles.

La redevance pour le chauffage urbain du quartier Croix Rouge diminue encore de 35 K€ en raison d'un hiver peu rigoureux.

Les produits divers de gestion courante : ce poste n'enregistre plus la participation des agents aux titres restaurant. Cette recette est transférée au chapitre 013.

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
76 – Produits financiers	38 610,21	23 251,09

Les taux d'intérêts des placements négatifs ont pour conséquence une diminution du revenu des dons et legs et des opérations de swap.

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
77 – Produits exceptionnels *dont*	6 030 657,97	3 886 449,31
Dédits et pénalités sur achats vente	*46 193,23*	*72 646,63*
Libéralités reçues	*86 858,15*	*28 030,40*
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	*42 580,32*	*202 998,36*
Produits de cession des immobilisations	*4 510 061,28*	*2 857 532,13*
Produits exceptionnels divers	*1 287 120,23*	*603 962,16*

Les produits exceptionnels représentent 1,4% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités avait notamment enregistré en 2014 les pénalités pour non restitution de livres (28 K€) et le remboursement par la SASP Stade de Reims de dommages à hauteur de 10 K€. En 2015, les pénalités pour remboursement de livres sont en baisse de près de 15K€ et le remboursement de la SASP est en hausse de 5 K€.

En outre, figure dans ce compte en 2015 la rétrocession de chiffre d'affaires des tickets restaurant pour près de 20 K€.

Les Libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Les plus importants concernent l'acquisition du manuscrit de G. BATAILLE, l'inauguration du Cellier, l'exposition "Jours de guerre et jour de paix" et l'opération "Un été à Reims". En 2015, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration de la Porte Mars et de la Fontaine Subé. Ainsi les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion contiennent notamment les revenus des ventes aux enchères pour 38 K€, des dégrèvements de taxes foncières pour 56K€ et le reversement du résultat de l'Office du Tourisme avant son transfert à Reims Métropole pour 52 K€.

Les produits des immobilisations retracent principalement pour 2015 les recettes de cessions suivantes :

- Immeuble 20 bis rue Chanzy pour 100 K€,
- Immeubles 1 et 1 bis impasse du Comte d'Artois, 17bis- 19 rue Chanzy, 4-6 rue Rockfeller et 18 rue Tronsson Ducoudray pour 170 K€,
- Immeuble 1 boulevard Charles Arnould pour 246 K€,
- Immeuble 47-49 boulevard Dieu Lumière pour 250 K€,
- Immeuble 5 rue des Jacobins pour 310 K€,
- Immeuble 77 rue de Brimontel pour 400 K€,
- Immeuble rue d'Armonville pour 920 K€.

Les produits exceptionnels divers : En 2015, cette rubrique enregistre la perception de :

- près de 500 K€ de remboursement d'assurances suite à des sinistres (notamment les incendies à la Basilique Ste Clotilde, à la Maison de Quartier Louise Michel et 4 rue Clément Ader),
- 64 K€ au titre de remboursement de capital décès,
- 42 K€ au titre des ventes de certificats d'économie d'énergie.

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement	CA 2014	CA 2015
78 – Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00

En 2014 et 2015, aucune provision n'a été reprise.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015	Evol. en %
011 – Charges à caractère général	56 089 662,34	40 567 809,39	-27,67%
dont services mixtes	*21 468 896,00*	*7 712 521,50*	*-64,08%*
dont autres dépenses à caractère général	*34 620 766,34*	*32 855 287,89*	*-5,10%*
012 – Charges de personnel et frais assimilés	84 458 813,98	100 137 023,66	18,56%
dont services mixtes		*14 221 777,00*	
dont autres charges de personnel	*84 458 813,98*	*85 915 246,66*	1,72%
014 – Atténuation de produits	767 360,31	617 220,66	-19,57%
65 – Autres charges de gestion courante	48 175 550,52	47 180 484,55	*-2,07%*
dont subventions aux personnes de droit privé	*24 873 203,19*	*24 327 886,37*	*-2,19%*
dont subventions aux organismes publics	*19 928 916,23*	*19 515 715,00*	*-2,07%*
dont autres charges de gestion courante	*3 373 431,10*	*3 336 883,18*	*-1,08%*
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	82 192,68	92 006,37	11,94%
Total dépenses de gestion courante	**189 573 579,83**	**188 594 544,63**	**-0,52%**
66 – Charges financières	8 171 959,37	7 735 703,73	-5,34%
dont intérêt de la dette principale	*7 780 202,76*	*7 369 010,32*	*-5,29%*
67 – Charges exceptionnelles	7 373 342,62	9 522 655,98	29,15%
dont subventions aux SPIC	*6 371 210,48*	*6 372 017,70*	*0,01%*
dont autres	*1 002 132,14*	*3 150 638,28*	*214,39%*
68 – Dotations aux provisions	0,00	0,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	**205 118 881,82**	**205 852 904,34**	**0,36%**

Entre 2015, les dépenses réelles de fonctionnement sont pratiquement stables par rapport à 2015. Hors mouvements de régularisation Ville-Reims Métropole, elles seraient en diminution de plus de 1%.

B Présentation par chapitre

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
011 – Charges à caractère général *dont*	56 069 662,34	40 567 809,39
Fluides	*4 635 532,07*	*4 731 841,39*
Combustibles et carburants	*749 776,02*	*646 515,54*
Autres fournitures	*4 345 517,03*	*4 222 450,55*
Entretien, réparations et maintenance	*10 688 112,49*	*10 390 695,63*
Locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers)	*3 723 354,37*	*3 825 847,66*
Communication	*2 011 875,94*	*1 858 229,56*
Fêtes et réceptions	*271 583,55*	*301 238,85*
Remboursement à Reims Métropole	*21 468 896,00*	*7 712 521,50*
Autres services extérieurs	*3 725 357,79*	*3 333 742,30*
Autres dépenses et impôts	*4 469 657,08*	*3 544 726,41*

Les charges à caractère général baissent du fait du transfert au chapitre 012 d'une partie des remboursements à Reims Métropole. Il s'agit d'une régularisation comptable consistant à réaffecter les dépenses de personnel facturées par Reims métropole à la ville de Reims au sein du chapitre budgétaire concerné.

En effet, à compter de 2015, pour se conformer à l'instruction comptable et budgétaire M14, une séparation sur le plan comptable entre les dépenses qui relèvent des frais de structures (chapitre 011) de celles qui correspondent aux dépenses de personnel (chapitre 012) a été effectuée de la manière suivante :

Refacturation Ville de Reims / Reims Métropole

En dépenses :		
facturation des services mis à disposition par RM	CA 2014	CA 2015
masse salariale (chapitre 012)		14 221 777
autre frais de gestion (chapitre 011)	21 468 896	7 712 521,5
Total	**21 468 896**	**21 934 298,5**
En recettes :		
facturation des services mis à disposition par VDR	CA 2014	CA 2015
services mixtes (chapitre 70)	2 373 620	2 392 721

Ainsi, hors remboursement à Reims Métropole des frais de gestion relatifs aux agents de Reims Métropole travaillant pour le compte de la Ville de Reims, les charges à caractère général diminuent de plus de 5 % de CA à CA.

Cette diminution globale des charges à caractère général comprend des évolutions différenciées selon les postes :

Les fluides augmentent globalement de 2,1 %. Le poste gaz diminue de près de 2% alors que les postes eau et électricité augmentent respectivement de 10,3% et 3,6%. La diminution du poste gaz s'explique par une consommation moindre due à un hiver peu rigoureux et à des tarifs plus avantageux.
L'augmentation des dépenses d'eau provient notamment de l'ouverture de nouveaux sites, le Cellier, le terrain des gens du voyage à La Neuvillette et de la mise en service de plusieurs fontaines.

La variation des dépenses d'électricité résulte également de l'ouverture de nouveaux sites mais aussi de l'évolution des taxes.

Les combustibles et les carburants diminuent de 13,8 %. Il s'agit principalement d'une baisse des dépenses de carburants sous l'effet du prix et de la diminution du nombre de kilomètres parcourus.

Les autres fournitures baissent de 2,8 %. On notera une diminution des fournitures de petit équipement dans les écoles, de la propreté urbaine et pour les animations au Parc de Champagne.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance connaissent une légère baisse de 2,8 %. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des dépenses d'entretien des espaces verts liée aux gains réalisés lors des renouvellements des marchés (-126 K€) ainsi que de la baisse des dépenses d'entretien de la voirie (-180 K€). En effet, les travaux d'investissement supplémentaires consacrés à la voirie permettent une réduction des crédits de fonctionnement

Les locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers) augmentent de 2,7%.

- *Les locations mobilières* progressent du fait notamment de la prise en compte de la location des locaux 55-57 rue Ernest Renan appartenant à Reims Métropole et destinés à la Police Municipale pour 150 K€ ;

- *Les charges locatives et de copropriété* sont en diminution suite à la baisse des charges des locaux affectés au Laboratoire qui sont désormais loués (-85 K€) ;

- *Les frais de gardiennage des locaux* augmentent de près de 60 K€. Cette évolution résulte à la fois de la diminution de 57 K€ de la dépense liée à la sécurité pendant les travaux de réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Neuvillette en 2014 et de l'augmentation de 121 K€ du coût des prestations de gardiennage des halles (une partie du coût afférent à l'année 2014 ayant donné lieu à paiement sur 2015) ;

- *Les charges de nettoyage de bâtiments* sont en hausse de 62 K€ (30 K€ dus au nettoyage exceptionnel de la Maison de quartier Louise Michel et 30 K€ concernant le nettoyage des locaux des écoles occupés dans le cadre de la nouvelle organisation des centres de loisirs).

Par ailleurs, les impôts fonciers connaissent une légère diminution (près de 15 K€) en raison notamment de la variation de notre patrimoine.

Les dépenses liées à la communication affichent une nouvelle baisse de 7,6 %. Cette catégorie regroupe à la fois :

- l'achat de prestations de services à la SASP Stade de Reims et à la SASP CCRB qui reste stable,
- les dépenses de communication proprement dites qui diminuent globalement de 150K€ dont -128 K€ au titre du 100ème anniversaire de la guerre 14-18 et -73 K€ qui concernaient le RATJ. En revanche, on notera une dépense de plus de 67 K€ pour la campagne de communication afférente à l'UNESCO.

Le poste fêtes et cérémonies est en augmentation de 11%. Hors coût du spectacle pyrotechnique du 14 juillet dont l'organisation est reprise par la Ville et hors frais de restauration des agents mobilisés pour les élections, ces frais baissent près de 9%.

Les remboursements à Reims Métropole diminuent du fait du transfert d'une grande partie de ces dépenses dans le chapitre 012 (près de 14M€). En revanche, ce poste enregistre une régularisation de 233 K€ suite à la tenue de la CLECT d'octobre dernier.

Les Autres services extérieurs sont en baisse de 10,5% pour un montant de plus de 391 K€.

Cette baisse s'explique principalement par le non renouvellement de dépenses effectuées en 2014 parmi lesquelles on peut citer :

- les prestations audiovisuelles relatives à la retransmission de la Coupe du Monde de Football (93 K€),
- la venue du Tour de France (125 K€),
- l'organisation des Championnats de France d'athlétisme (54 K€),

De plus, la décision de la REMS de ne plus facturer les entrées des scolaires dans les piscines en contrepartie d'une subvention entraîne une réduction de ce poste de 120 K€. On notera également, suite au renouvellement du marché des illuminations de fin d'année, une baisse de la dépense correspondante pour un montant de 96 K€. Enfin la nouvelle organisation des centres de loisirs a conduit à un gain de 58 K€ sur ce poste.

En revanche, l'anniversaire du 70ème anniversaire de la Reddition a mobilisé 95 K€. L'organisation du FISE dans une dimension plus importante a requis 42 K€ de besoins complémentaires. Enfin, les prestations supplémentaires nécessaires à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en année pleine sont encore en augmentation de 43 K€.

Les autres dépenses et autres impôts sont globalement en baisse de près de 21%, soit 924 K€.

Cette baisse importante comprend :

- la diminution de près de 195 K€ des charges mobilières dont 133 K€ de location de matériel et de voitures pour l'organisation du RATJ et 58 K€ au titre de l'opération « Au Bonheur des Rives »,
- la baisse des dépenses d'assurances de 370 K€. En 2015, ce poste comprenait l'assurance dommages ouvrage de l'opération Sciences Po pour 356 K€ et 53 K€ au titre des primes liées aux expositions du Musée des Beaux-Arts,
- la réduction des frais de transports liés à la nouvelle organisation des centres de loisirs pour plus de 52 K€,
- la diminution des frais d'insertion de 107 K€ (70ème anniversaire 14-18 et RATJ en 2014) et des honoraires pour des prestations de conseil et d'études (-251 K€).

Parmi les postes de dépenses connaissant une hausse, on trouve principalement :

- les frais de colloques et séminaires qui augmentent de près de 82 K€ sous l'effet de la tenue, en 2015, du Forum des Associations,
- les frais d'affranchissement en lien avec l'organisation des élections pour 36 K€.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
012 – Charges de personnel et assimilés *dont*	84 458 813,98	100 137 023,66
Remboursement à Reims métropole des dépenses de personnel mutualisées		*14 221 777,00*
Rémunération du personnel	*59 486 136,73*	*60 352 834,83*
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	*21 269 658,77*	*21 796 758,67*
Impôts et taxes sur rémunérations	*1 343 078,33*	*1 384 951,34*
Autres charges de personnel	*2 359 940,15*	*2 380 701,82*

Les charges de personnel représentent 48,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Hors personnel mutualisé à Reims Métropole, la masse salariale du budget principal de la Ville augmente de 1,72 % en 2015 par rapport à 2014 ce qui représente un montant de 1,46 M€.

En 2015, parmi les principales évolutions, on peut citer :

- le renforcement de la police municipale avec le recrutement de 17 postes dans le cadre du projet sécurité 2015-2020,
- la création du service commun du droit des sols en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme à Reims Métropole qui a engendré la suppression de 11 postes à la Ville suite au transfert des agents au 1er juillet 2015 ;
- mise en place en janvier 2015 des contrats collectifs de prévoyance et de complémentaire santé avec environ 1550 adhérents pour la prévoyance et 345 pour la complémentaire santé.

Des mesures locales et nationales ont également eu un impact sur l'évolution des dépenses de personnel. On citera notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires 2014-2015,
- l'augmentation du SMIC horaire au 1er janvier 2015 de 0,84 %, soit 9,61 € au lieu de 9,53 €,
- au 1er janvier 2015, la revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des échelles de rémunération des agents de catégorie C et de certains échelons des grades des agents de catégorie B. 1 410 agents ont été concernés par cette mesure,
- l'augmentation au 1er janvier des taux de cotisation retraite, accident du travail, vieillesse,
- le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au titre de l'année 2015 pour un montant total de 113 K€ au bénéfice de 190 agents.

Hors impact des recrutements liés à la police municipale, des charges supplémentaires générées par les rythmes scolaires et après neutralisation du transfert d'agents à Reims métropole dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme, le niveau de la masse salariale reste quasi stable entre 2014 et 2015 (- 0,61 %), ce qui correspond à l'objectif qui avait été affiché lors du vote du budget 2015. Ce résultat correspond à une vraie rupture par rapport aux évolutions des dernières années.

3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent au reversement au CCAS d'un tiers de la recette liée aux impôts sur les spectacles, au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants et à la contribution au FPIC.

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	CA 2015
014 Atténuation de produits	**767 360,31**	**617 220,66**
Reversement de l'impôt sur les spectacles	*206 235,31*	*46 178,66*
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	*131 252,00*	*174 627,00*
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	*301 929,00*	*396 415,00*
Reversements divers	*127 944,00*	*0,00*

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Ils sont en augmentation de 43 K€.

Les dépenses liées au FPIC concernent la part contributive au FPIC. Ce fonds est en augmentation de 94 K€.

Le reversement de l'impôt sur les spectacles consiste à reverser au CCAS le tiers de la taxe sur les spectacles. Le produit de cette taxe étant en diminution de 487 K€, le reversement diminue de 160 K€.

Les reversements divers représentaient en 2014 le reversement à l'Office du Tourisme concernant le solde de la taxe de séjour 2013 perçue en 2014.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2014	CA 2015
65 – Autres charges de gestion courante dont	48 175 550,52	47 180 484,55
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	*957 937,40*	*1 020 222,46*
Indemnités et frais de mission et de formation des élus	*835 713,70*	*868 051,38*
Contributions obligatoires diverses	*1 344 451,46*	*1 331 205,73*
Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles	*4 202 400,00*	*4 842 000,00*
Subventions de fonctionnement au CCAS	*8 010 107,00*	*7 349 920,50*
Subventions de fonctionnement aux EPIC	*7 623 730,00*	*7 240 744,00*
Subventions de fonctionnement aux autres EP	*92 679,23*	*83 050,50*
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	*24 873 203,19*	*24 327 886,37*

Les autres charges de gestion courante représentent 22,9% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont globalement en baisse de plus de 2%.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif constatent les participations du budget principal aux budgets annexes restaurant municipal et baux commerciaux qui passent de 958 K€ à 1 020 K€. La participation aux budgets annexes des baux est en augmentation en raison de la baisse des recettes correspondant aux loyers et recouvrement de charges relatifs aux immeubles dont la gestion est suivie dans ce budget.

Les indemnités et frais de formation des élus augmentent de 32 K€ dont notamment 31 K€ au titre des frais de mission et de formation des élus.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette aide a été votée pour un montant de 1,33 M€ en 2015.

La subvention de la Caisse des Ecoles est en augmentation 639 600 € soit + 15 %.Cette augmentation s'explique par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 000 €. La mise en place de la post facturation a généré un décalage de perception auprès des familles que la Ville a dû compenser.

La subvention de fonctionnement au CCAS est globalement en diminution de 660 K€. Cette diminution résulte des mesures prises pour renforcer l'efficacité du dispositif d'aide, par exemple avec:

- l'attribution de secours liés pour partie à une démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- l'instauration d'une participation de l'usager progressive en fonction des ressources pour l'attribution de la carte Vermeil.

Ainsi la subvention se décompose de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 6 478 625 € en diminution de 618 033 € avec notamment une réduction de la participation de la Ville aux secours en espèces (-392 597 €) et aux secours transports (-187 476 €),
- une participation de la Ville au fonctionnement des structures multi accueil JJ Rousseau et Maison Blanche est stable à hauteur de 556 K€,
- une subvention pour le fonctionnement du dispositif de réussite éducative de 270 000 € en baisse de 17 K€ (en lien avec le cofinancement de l'Etat). Ce dispositif porté par le CCAS vise à accompagner les jeunes des quartiers par des actions de soutien scolaire et périscolaire,
- un versement de près de 45 K€ (-25 K€) pour l'allocation municipale individualisée a été réalisé. Il doit permettre aux locataires du parc social dans les quartiers ANRU de compenser la hausse des loyers après relogement définitif.

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial retracent :

- la subvention à la Cartonnerie pour un montant de 1,89 M€ en diminution de 5% conformément à l'effort demandé aux partenaires de la Ville,
- la subvention à la REMS à hauteur de 5,85 M€ en diminution de 5%. Cette subvention comprend, d'une part, 140 K€ supplémentaires pour la non facturation des entrées des

scolaires dans les piscines et, d'autre part, - 141 K€ pour tenir compte de la baisse des recettes relative au mise à disposition de personnel.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en diminution de 9 K€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont globalement en diminution de 2,2 % soit 545 K€.

Cette baisse s'explique notamment par la non reconduction de subventions ponctuelles comme :

- la subvention biennale pour la Fête du sport (50 K€),
- celle pour l'organisation du Championnats de France d'Athlétisme (100 K€),
- les aides aux projets relatifs 100ème anniversaire de la première guerre mondiale 14-18 (87 K€),
- la réduction de la subvention au Comité central des Fêtes (-68 K€) du fait de la reprise par la Ville du spectacle pyrotechnique du 14 juillet.

A la hausse, on peut noter :

- les subventions dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires (+ 227 K€),
- les subventions dans le cadre du 70ème anniversaire de la Reddition (41 K€),
- une aide complémentaire au CCRB (+195 K€).

Ainsi, retraitées des variations décrites ci-dessus, la baisse des subventions s'établit à 3%.

5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Ces dépenses passent de 82 K€ à 92 K€, soit une augmentation de 12 %, notamment pour des frais d'affranchissement.

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Elles s'élèvent à un montant de 7,7 M€ en 2015 (8,2 M€ en 2014) en raison d'une diminution des taux d'intérêts constatée sur la période. Elles représentent près de 3,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	CA 2015
67 – Charges exceptionnelles dont	**7 373 342,62**	**9 522 655,98**
Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés	*213 661,84*	*8 152,72*
Secours, bourses et prix	*498 252,05*	*180 115,26*
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	*189 802,75*	*67 180,94*
Titres annulés	*40 100,44*	*58 075,35*
Titres annulés - Régularisation Ville RM		*2 703 985,76*
Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires	*6 371 210,48*	*6 372 017,70*
Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	*60 315,06*	*133 128,25*

Les charges exceptionnelles représentent 4,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés de 2014 concernaient les indemnités de résiliation du projet Maison de Quartier Pays de France. En 2015, il s'agit de celles du projet Musée des Beaux-Arts.

Les secours bourses et prix sont en diminution de 318 K€ suite à la suppression des bourses pour les lycéens et à l'ajustement des bourses de l'enseignement supérieur conformément au souhait de la Ville de pouvoir recentrer son effort sur les publics qui connaissent les plus grandes difficultés.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont en diminution. On notera 37 K€ de dépenses au titre de la protection fonctionnelle.

Les titres annulés. Il s'agit pour l'essentiel d'annulation partielle de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les titres annulés - Régularisation auprès de Reims métropole suite à la réunion de la CLECT

Dans le cadre des régularisations effectuées suite à la réunion de la CLECT, il y avait lieu d'opérer des ajustements comptables par la constatation d'annulation de titres. En effet des charges avaient été transférées à Reims métropole mais n'avaient pas été déduites de l'attribution de compensation en 2012, à savoir :

- les charges relatives aux investissements de l'ESIEC, l'ESAD, la Pépinière Farman, la Boucle Locale de Télécommunications et le GFU pour un montant de 2 075 748 €,
- les charges de personnel 2012 des Directions de l'Economie et de la Politique de la Ville pour 368 567 €.

D'autres charges n'avaient pas été déduites de l'attribution de compensation 2013 telles les charges de l'Aérodrome Reims Prunay et de la Halte Nautique pour un montant de 259 670,76 €.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (6 372 K€) retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public pour l'Opéra, les parcs de stationnement et le Centre des Congrès. L'augmentation de ces subventions s'explique par l'actualisation de la redevance à l'Opéra.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, d'un montant de 133 K€ en 2015, comprennent principalement les subventions pour la réfection des façades de l'axe Cardo pour 42 K€ ainsi que celles attribuées dans le cadre du FISAC pour 78 K€ et du FALISE (Fonds d'Aide aux Logements Intergénérationnels Seniors Etudiants) pour 6 K€.

Enfin, 6 K€ ont été versés à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour un travail d'étudiants sur quelques sites en projet de la Ville.

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2015.

IVème partie – Les recettes d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
13 – Subventions d'investissement	18 731 220,12	8 546 789,05
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	36 760 000,00	64 750 000,00
16 – Emprunts revolving	8 390 000,01	5 000 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		18 968,24
204 - Subventions d'équipement versées		8 471,77
21 – Immobilisations corporelles	1 196,00	3 017,87
23- Immobilisations en cours	222 855,78	1 171 174,04
Total recettes d'équipement	**64 105 271,91**	**79 498 420,97**
10 – Dotations, fonds divers	11 660 824,26	13 876 584,86
165 – Dépôts et cautionnements	5 253,80	6 044,00
27 – Autres immobilisations financières	148 644,74	41 862,95
Total recettes financières	**11 814 722,80**	**13 924 491,81**
Opérations pour compte de tiers	**300 000,00**	**190 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement hors excédent antérieur	**76 219 994,71**	**93 612 912,78**

D'une manière générale, on constate une hausse des recettes d'investissement qui passent de 76,2 M€ en 2014 à 93,6 M€ en 2015. Hors emprunts revolving, elles passent de 67,8 € à 88,6 M€.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
13 – Subventions d'investissement *dont*	18 731 220,12	8 546 789,05
Etat et établissements nationaux	403 972,05	1 348 732,45
Régions	7 813 465,93	2 416 579,19
Départements	5 956 990,85	1 384 415,63
Amendes de police	2 966 171,00	2 040 613,00
Autres	1 590 620,29	1 356 448,78

D'une manière globale, les recettes de subventions d'investissement diminuent entre 2014 et 2015 passant de 18,7 M€ à 8,5 M€. Cette différence s'explique notamment par un moindre financement pour Sciences Po qui passe de 11,20 M€ en 2014 à 2,06 M€ en 2015. En effet, suite à une négociation avec le Département et la Région, la Ville de Reims a consenti un étalement de la perception des subventions accordées par ces deux collectivités au titre du projet

Sur cet exercice, les subventions couvrent 9,4 % des dépenses d'équipement.

Les principales recettes de subventions enregistrées en 2015 sont les suivantes :

Sciences Po

- Région : 1,03 M€
- Département : 1,03 M€

Extension du gymnase Henri Barbusse

- Région : 0,93 M€

Opérations de renouvellement urbain

- Etat : 1,01 M€
- Région : 0,46 M€
- Département : 0,34 M€
- Autres : 0,99 M€

Nouveau musée

- Etat : 0,23 M€

Crèche Maison Blanche

- Autres : 0,12 M€

Le produit des amendes de police est en baisse de 926 K€. Cette diminution résulte notamment d'un défaut de versement sur l'exercice 2015 de 243 458 €. Celui-ci s'explique par une erreur sur le nombre d'amendes de police municipale 2013 recensé en 2014 imputable aux services de l'Etat. Le versement correctif interviendra en 2016.

Le reliquat s'explique par la baisse du nombre d'amendes de 17% et par la diminution de 6,4% de la masse à répartir par le comité des finances locales.

2. Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
16 – Emprunts et dettes assimilées *dont*	45 155 253,81	69 756 044,00
Emprunt en euros	36 760 000,00	64 750 000,00
Emprunts revolving	8 390 000,01	5 000 000,00
Dépôts et cautionnements	5 253,80	6 044,00

Avec un volume toujours important d'investissement, une réduction des subventions d'équipement de l'ordre de 10 M€ et la volonté de résorber le financement différé des investissements de ces dernières années pour plus de 17 M€, l'appel à l'emprunt 2015 est supérieur à celui de 2014 de près de 28 M€.

Ainsi l'encours de la dette a augmenté de 30,5 M€ puisque 34,2 M€ d'emprunts ont été remboursés contre 64,7 M€ contractés.

3. Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
10 – Dotations, fonds divers *dont*	11 660 824,26	13 876 584,86
FCTVA	10 902 777,18	12 390 075,65
Taxes d'aménagement	508 642,03	1 373 991,21
Taxe locale d'équipement	237 658,00	14 018,00
Dons et legs en capital	11 747,05	98 500,00

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2015, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2014 pour un montant de 12,4 M€ en augmentation de 1,5 M€. Cette augmentation résulte de l'augmentation de l'assiette des dépenses éligibles et de la variation du taux de compensation qui est passé de 15,482 % à 15,761 %.

La taxe d'aménagement a été instaurée par le vote de la délibération CM-11-330. Des recettes liées à la taxe d'aménagement ont été perçues pour la première fois en 2013.

Ce décalage s'explique par le fait qu'à l'instar de la TLE (taxe locale d'équipement) et de la DPLD (dépassement du plafond légal de densité), le paiement de la taxe d'aménagement est différé de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

La taxe locale d'équipement, remplacée aujourd'hui par la taxe d'aménagement, ne se compose plus que de soldes d'opérations.

Le produit de ces taxes est en augmentation de 642 K€ de CA à CA. Cette hausse résulte de rattrapage des retards pris ces dernières années par l'Etat recouvreur.

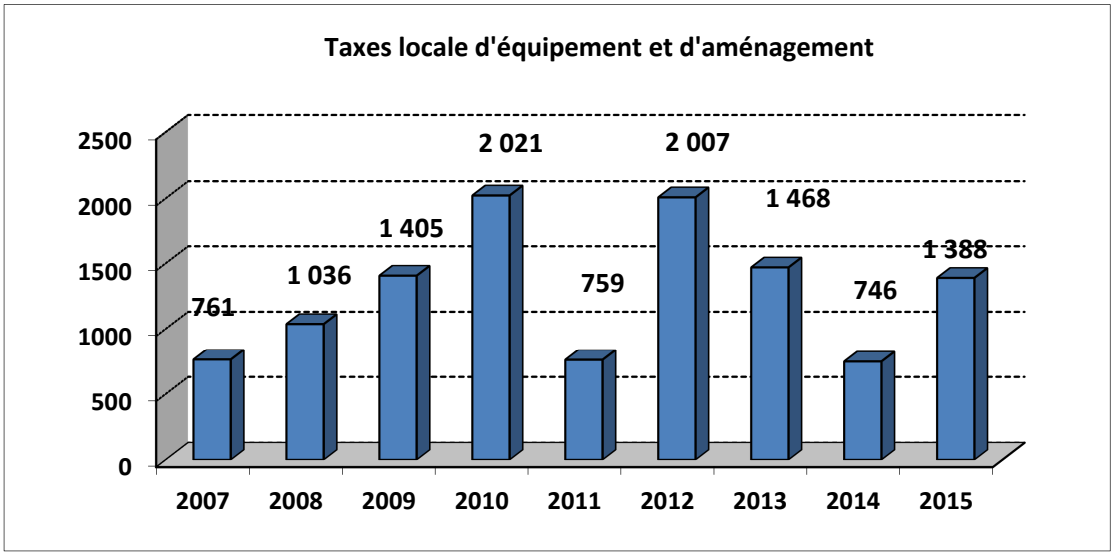

La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de 14 mécènes affectés à l'acquisition d'un ouvrage à la bibliothèque Carnegie pour 3K€, à la restauration de la Porte Mars pour un montant 56 K€ et à la remise en eau et la restauration de la Fontaine Subé pour 39,5 K€. Le mécénat de compétence important pour les travaux sur la Fontaine Subé n'est pas encore comptablement valorisé.

4. Les autres immobilisations financières

Est enregistrée dans ce compte la mise en recouvrement sur l'Association Noël Paindavoine de l'avance en garantie d'emprunt réalisée pour un montant de 38 K€.

5. Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit du solde de la participation du Département pour des travaux de voirie réalisés pour son compte rue Clovis Chezel avant intégration de cette chaussée dans le domaine communal.

Vème partie – Les dépenses d'investissement

A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
20 – Immobilisation incorporelles (sauf 204)	1 295 732,43	913 905,85
204 – Subventions d'équipement versées	7 587 957,65	1 042 470,91
21 – Immobilisations corporelles	5 276 466,72	30 714 575,70
22 – Immobilisations reçues en affectation	22 619,71	215 452,28
23- Immobilisations en cours	76 014 891,12	57 917 383,24
Total dépenses d'équipement	**90 197 667,63**	**90 803 787,98**
10 – Dotations, fonds divers	0,00	424 338,35
13 – Subventions d'équipement	39 367,75	91 200,93
16 – Emprunts et dettes assimilées	41 817 015,89	39 254 722,58
26 – Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27 – Autres immobilisations financières	38 644,74	38 007,95
Total dépenses financières	**41 895 028,38**	**39 808 269,81**
Opérations pour compte de tiers	**480 898,15**	**399 975,26**
Total des dépenses réelles d'investissement	**132 573 594,16**	**131 012 033,05**

Au CA 2015, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 90,8 M€ avec un taux de réalisation de 86 % par rapport aux crédits votés. Il s'agit du taux le plus élevé constaté depuis 2008.

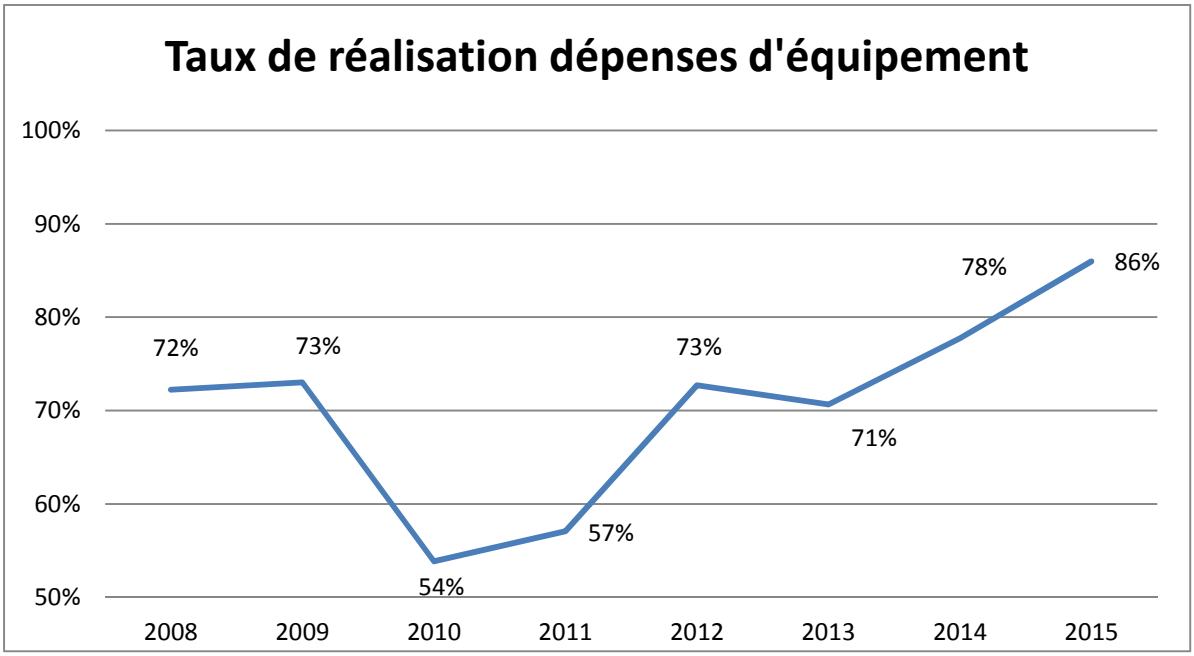

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2014	CA 2015
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	41 817 015,89	39 254 722,58
Emprunt en euros	33 423 605,92	34 250 083,84
Emprunts revolving	8 390 000,01	5 000 000,00
Dépôts et cautionnements	3 409,66	4 638,74

Hors emprunt revolving, la charge de la dette augmente de près de 827 K€.

2. Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit des dépenses liées aux travaux de réfection de voirie réalisés pour le compte du Département de la route départementale 980, rue de Cernay avant intégration de cette voirie dans le domaine communal.

3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (90,8M€) consolidées des travaux en régie (1,7M€) s'établissent en 2015 à 92,5 M€, soit une augmentation sensible par rapport à l'exercice 2014 (90,5 M€ soit + 2 M€).

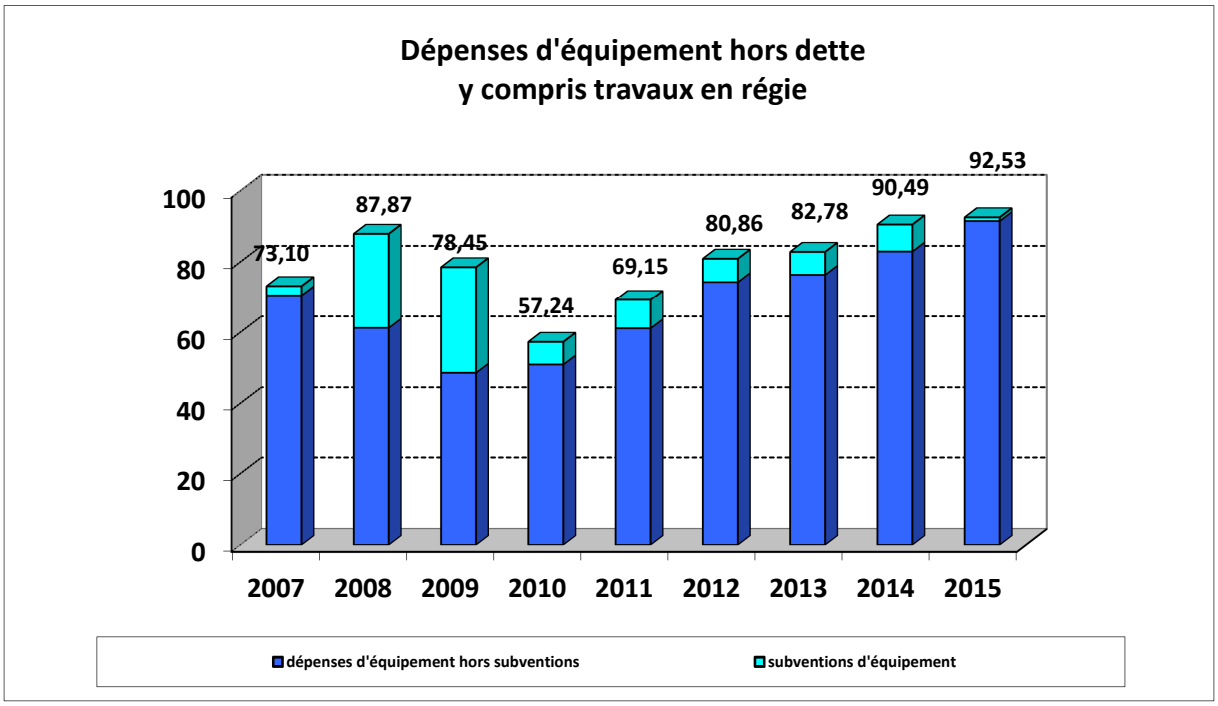

Les dépenses d'équipement de la Ville au CA 2015 se répartissent donc comme suit :

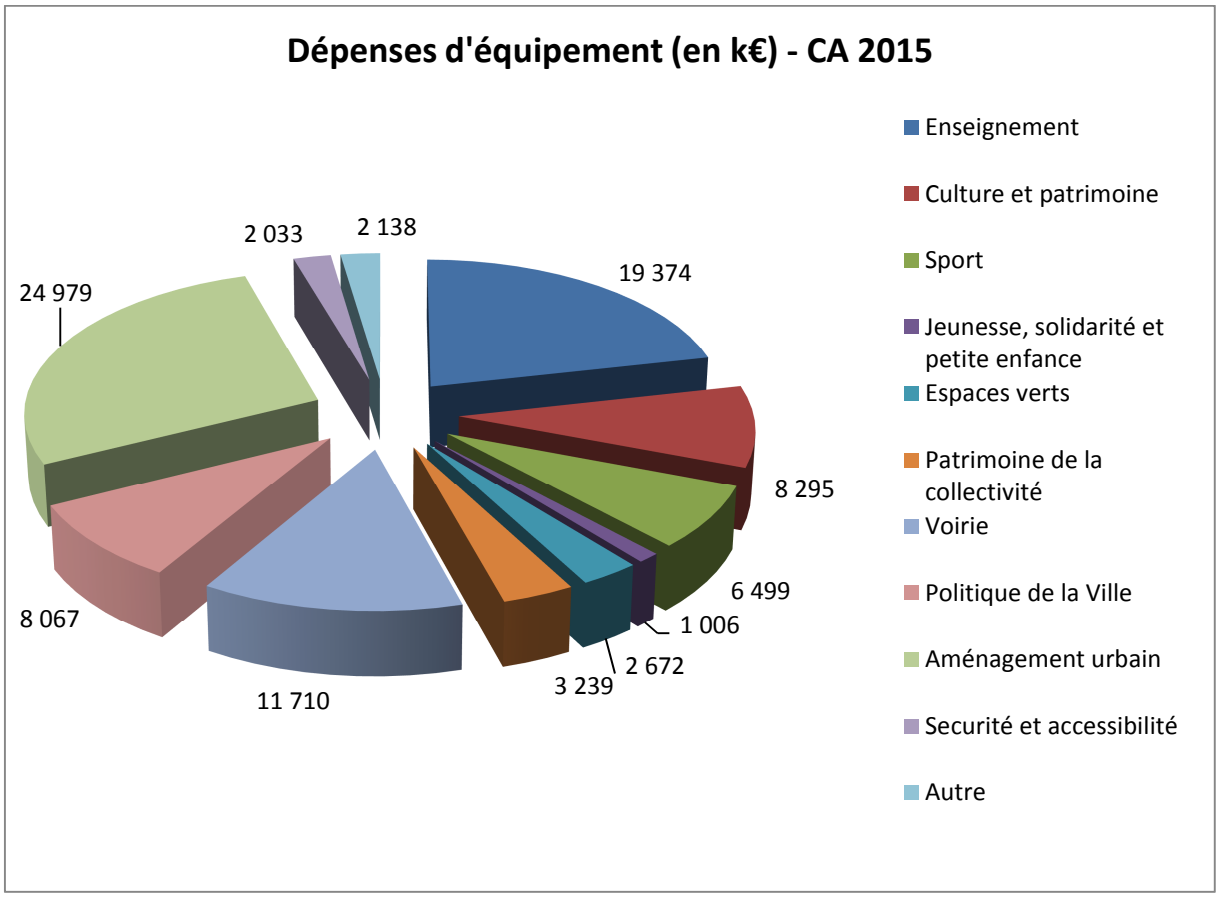

Conformément à l'engagement de l'exécutif, un soutien important à la réfection de la voirie, aux équipements annexes et à la propreté a été mené. C'est près de 11,7 M€ qui ont été consacrés en 2015. Parmi les opérations réalisées, on relèvera tout particulièrement les travaux menés sur le domaine public routier pour plus de 8,2 M€ avec notamment la rue Robert de Coucy (917 K€), la rue de Cernay (740 K€), la rue Lecointre (452 K€), et l'avenue d'Epernay (443 K€).

Des travaux de création de pistes cyclables (1,170 km) ont été réalisés pour 98 K€ dans les rues de Cernay, rue du Général Carré et boulevard du Docteur Henri Henrot.

Des travaux de sécurité sur les ouvrages d'art ont été effectués pour 436 K€. Il s'agissait principalement de mise en conformité PMR, de travaux préventifs et curatifs de conservation du patrimoine et de travaux de mise en sécurité pour les usagers des ouvrages.

Des travaux d'amélioration de la signalisation ont également été réalisés pour 619 K€.

Enseignement

L'enseignement est l'un des axes majeurs d'intervention de la Ville. Plus de 19,3 M€ y ont été consacrés afin que les élèves puissent étudier et préparer leur avenir dans les meilleures conditions. A ce titre, 5,4 M€ ont été mobilisés à l'entretien courant dans les écoles, la maintenance des bâtiments avec les travaux de remplacement des menuiseries extérieures, les rénovations de couverture, les réfections d'étanchéité, l'aménagement des cours d'école, le remplacement des installations de génie climatique sur quatre écoles.

De plus, 8,3 M€ ont été consacrés à la restructuration et à la réhabilitation des groupes scolaires Gallieni et Dauphinot Courtes Martin. Enfin, 5,5 M€ ont été dépensés pour le projet Sciences Po. Il s'agissait des fouilles archéologiques, du terrassement et du démarrage des fondations de l'amphithéâtre de 600 places.

Culture et Patrimoine :

La Ville a souhaité affirmer son engagement en faveur de la Culture et du Patrimoine. Ainsi c'est un peu plus de 8,2 M€ qui ont été consacrés à ce secteur, dont

- 2,7 M€ pour l'entretien des bâtiments et l'aménagement des salles, notamment la réfection d'une terrasse de l'Opéra (115 K€),
- la mise aux normes des ascenseurs au Conservatoire (107,7 K€),
- la réfection de la toiture de la salle Goulin (100 K€).

La collectivité conforte également sa volonté de proposer des infrastructures de qualité au service d'une vie culturelle dense. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'achèvement des travaux réalisés au Cellier (2,127 M€), nouveau lieu culturel installé dans les anciens celliers Jacquart et qui compte désormais une salle de création, une autre de répétition et une salle de diffusion de 144 places.

Le patrimoine rémois a également fait l'objet d'une attention particulière avec, notamment :

- la poursuite de la restauration extérieure de l'Eglise Saint André du côté ouest de la nef et du côté sud du transept (1,185 M€),
- le prolongement du diagnostic de la Basilique Saint Remi (153 K€),
- le lancement de la restauration de la Porte Mars (155 K€),
- l'aménagement du rez-de-chaussée de la Cartonnerie (130 K€).

L'attractivité touristique et la mise en valeur de l'histoire de la Ville a également fait l'objet d'une attention particulière avec près de 1,114 M€ consacré à la réhabilitation du Fort de la Pompelle.

Les travaux ont consisté en la mise en valeur muséographique et scénographique des œuvres (telle la collection Friesé, la partie aviation, l'art du poilu ou artisanat de tranchée…).

Sport et jeunesse :

La promotion du sport, qu'elle soit relative au sport professionnel ou qu'elle vise à permettre la pratique d'une activité sportive par le plus grand nombre, est l'une des préoccupations majeures de la collectivité. Ainsi, la Ville y a consacré, en 2015, plus de 6,5 M€. Reims dispose d'un important patrimoine sportif dont la qualité de service constitue une priorité. La Ville favorise ainsi l'évolution en compétition des clubs et sportifs rémois. A ce titre, elle a investi 2,4 M€ dans l'entretien et la rénovation de ses équipements sportifs pour les maintenir au niveau technique adapté avec :

- la réfection de la couverture des cours de tennis de Géo André (182 K€),
- la réfection de la façade de la piscine des Thiolettes (157 K€),
- la réfection de l'étanchéité au complexe René Tys (184 K€),
- la mise en éclairage du terrain de rugby des Thiolettes (121 K€).

En 2015, de nouvelles infrastructures ont été inaugurées. Ainsi la patinoire Albert Ier a ouvert ses portes d'abord aux clubs puis au grand public en octobre (2,47 M€).

Parmi les autres structures, on peut citer :

- la réfection du terrain synthétique au stade Georges Hébert (302 K€),
- la reprise de terrains gazonnés au stade Louis Blériot et la construction d'une tribune de 300 places permettant ainsi à cet équipement d'accueillir des compétitions de football (735 K€).

Le soutien de la Ville de Reims au Stade de Reims s'est poursuivi à travers le versement d'une subvention d'équipement au centre de formation de près de 226 K€.

Concernant le projet de complexe aqualudique d'intérêt communautaire, la Ville a accompagné ce projet en faisant l'acquisition du terrain de la SERNAM pour un montant de 20 M€ HT et en procédant aux démolitions des bâtiments désaffectés pour 369 K€ sur l'ensemble du site SERNAM.

Le cadre de vie des rémois, notamment les espaces verts et la protection de l'environnement, a fait l'objet d'une attention particulière.

Diverses actions ont ainsi été réalisées en 2015, notamment les travaux d'aménagement de la Butte Saint-Nicaise pour 493 K€. Ceux-ci ont consisté en la reprise des cheminements, des escaliers en maçonnerie de pierre, le nettoyage et la rénovation des éléments décoratifs. L'ensemble de ces aménagements ont permis de soutenir le projet d'inscription des paysages viti-vinicoles de la région au patrimoine de l'UNESCO.

En matière de renouvellement urbain, les efforts de réhabilitation se sont poursuivis. A ce titre, des travaux importants ont été menés tout au long de l'année au profit des différents quartiers de la Ville pour un total de plus de 8 M€ :

- Pour le quartier Croix Rouge (409 K€), il s'agit essentiellement de l'aménagement des espaces publics au fur et à mesure des livraisons de bâtiments par Reims Habitat (rue Pierre Taittinger et avenue du Général Eisenhower),

- Pour le quartier Orgeval (7,3 M€), les principaux investissements réalisés ont consisté à poursuivre les aménagements des secteurs Roche, Neufchâtel et Entrée sud, à créer la nouvelle place Simone de Beauvoir et à finaliser les travaux des deux nouveaux équipements publics (la Maison de Quartier et la salle municipale),

- Pour le quartier Wilson (222 K€), la première phase de travaux sur le site Berlioz-Beethoven a été lancée ainsi que l'aménagement d'un parking provisoire place Mozart.

Enfin, l'étude prospective relative au projet de renouvellement urbain du quartier Europe s'est achevée (127 K€). Cette dernière a permis de définir le schéma directeur et un programme prévisionnel du futur projet de requalification urbaine de ce quartier en tenant compte, notamment, du développement et de l'accompagnement social et économique du secteur.

Les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public ont été menés pour près de 1,78 M€.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, les rémois disposent désormais d'un véritable commissariat de police municipale. Reims Métropole (propriétaire du site rue Ernest Renan) a aménagé le bâtiment afin de pouvoir accueillir les nouveaux effectifs de la police municipale. De plus, il a été nécessaire d'équiper les 17 nouveaux agents et de leur fournir le matériel : radio numérique, gilets pare-balles, armement, matériel d'entrainement et de protection et véhicules (dont un électrique). Les dépenses se sont élevées à 256 K€ pour 2015.

VIème partie – Les budgets annexes

A. Le budget annexe du Restaurant municipal

Opérations réelles (en K€)	CA 2014	CA 2015	Evol. en %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	**315**	**299**	**-5%**
Produits des services	172	167	**-3%**
Participations RM et autres organismes	63	54	**-14%**
Participations emploi	17	19	**12%**
Participation Ville	63	59	**-6%**
Total dépenses réelles de fonctionnement	**494**	**503**	**2%**
Charges à caractère général	181	185	**2%**
Charges de personnel	313	318	**2%**
Autres charges	0	0	
Epargne nette	**-179**	**-204**	**14%**
Dépenses réelles d'investissement	**59**	**29**	**-51%**
Recettes réelles d'investissement	**0**	**0**	
Besoin de financement	**-238**	**-233**	**-2%**
Subvention du budget principal	**238**	**233**	**-2%**

En raison de la baisse de fréquentation de plus de 9 % du restaurant municipal, les produits du service et les participations sont en diminution de plus de 6% et ce malgré une hausse du prix du ticket de 0,5%.

Les charges à caractère général ont augmenté de près de 2,5 % sous l'effet d'une forte hausse du poste réparation de matériel. En revanche, le coût des denrées alimentaires est en baisse de près de 1%. Ce poste représente sur cet exercice 80% de ces charges (83% en 2014).

Les charges de personnel sont en augmentation de 1,4 %.

Les dépenses d'investissement sont moins importantes qu'en 2014 (- 30K€) notamment en matière de travaux d'aménagement.

De ce fait, la participation d'équilibre à ce budget s'élève à 233 K€ quasiment identique par rapport à 2014.

B. Le budget annexe des baux commerciaux

Opérations réelles (en K€)	CA 2014	CA 2015	Evol. en %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	**774**	**736**	**-5%**
Remboursement de frais	154	148	**-4%**
Revenus des immeubles	619	563	**-9%**
Produits exceptionnels	1	25	**2400%**
Total dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	**580**	**598**	**3%**
Charges à caractère général	580	589	**2%**
Autres charges	0	9	
Dotations aux provisions	0	0	
Epargne de gestion	**194**	**138**	**-29%**
Intérêts	83	55	**-34%**
Epargne brute	**111**	**83**	**-25%**
Remboursement de la dette	749	765	**2%**
Epargne nette	**-638**	**-682**	**7%**
Dépenses réelles d'investissement	**406**	**118**	**-71%**
Recettes réelles d'investissement	**22**	**6**	**-73%**
Besoin de financement	**-1 022**	**-794**	**-22%**
Subvention du budget principal	**720**	**787**	**9%**
Résultat de l'exercice	**-302**	**-7**	**-98%**
Résultat cumulé	**-1 303**	**-1 310**	**1%**

La gestion des ateliers artisanaux, des immeubles Reims 2000, rue Schweitzer, rue Clément Ader, rue Joussier, 20 rue Henri Farman figurent à ce budget.

La location des immeubles et les recouvrements des charges sont en diminution simultanée sur chacun des immeubles pour un total de 62 K€.

Ainsi, les recettes perçues baissent de :

- 11 K€ pour les ateliers artisanaux (lots non loués en 2015),
- 21 K€ pour les immeubles de la rue Schweitzer (fin de location au 12/09/2015 pour un des plus importants occupants),
- 13 K€ pour l'immeuble Reims 2000 (fin de certaines conventions dans la perspective de la cession de l'immeuble),
- 8 K€ pour l'immeuble rue Joussier (en 2014 régularisation de l'exercice 2013),
- 9 K€ pour l'immeuble 20 rue H Farman (en 2014 rattrapage des loyers des années 2012 et 2013 et remboursement des taxes foncières de 2013).

On relèvera, au titre de l'exercice 2015, une annulation de dépenses au titre des charges communes 2014 de l'immeubles Reims 2000 de 25 K€.

Concernant les dépenses, les charges à caractère général sont en augmentation plus de 9 K€. On retiendra l'augmentation du poste eau de 13 K€ de l'immeuble Schweitzer et des charges d'entretien et de réparation des bâtiments pour 8 K€ (5 K€ aux ateliers artisanaux et le complément dans l'immeuble Schweitzer). En revanche, les charges locatives de l'immeuble Reims 2000 sont en diminution de 13 K€.

Par conséquent, les charges hors intérêts de la dette s'élèvent à 598 K€ en hausse de 18 K€.

Comme chaque année, ce budget dégage une épargne de gestion qui n'est pas suffisante pour couvrir la charge de la dette, il a donc besoin d'une participation du budget principal qui fixée à 787 K€ pour 2015.

En matière d'investissement, 117 K€ de travaux ont été réalisés dans les ateliers artisanaux pour 10 K€ et au Centre Schweitzer pour 107 K€.

Les déficits cumulés sur ce budget d'un montant de 1310 K€ ainsi que les dépenses d'investissement reportées de 90 K€ sont couverts par un report d'emprunts de 1 400 K€.

Annexe 1 : Les ratios légaux :

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2015) (population 2013)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	**1 094,50**	1 232
Produit des impositions directes/population	**666,55**	588
Recettes réelles de fonctionnement/population	**1 428,80**	1 434
Dépenses d'équipement brut/population	**492,66**	326
Encours de dette/population	**1 886,20**	1 132
Dotation globale de fonctionnement/population	**289,99**	275
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	**49,06%**	55,20%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	**89,46%**	94,00%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	**34,48%**	22,70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	**1,32**	0,79

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion 2013

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la Ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où ces derniers ne sont pas exempts de critiques. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate.

Produit des impositions directes / population.

La Ville de Reims possède un niveau d'imposition directe sensiblement supérieur à la moyenne. Pour cette raison, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années.

Recettes réelles de fonctionnement / population.

Le ratio passe cette année en-dessous de la moyenne nationale

La moyenne nationale progresse de 4,4% alors que le ratio de la Ville ne progresse que de 1,8%

Dépenses d'équipement brut / population

La Ville de Reims assure toujours un niveau d'investissement très supérieur à la moyenne de la strate avec 492 € par habitant.

Encours de dette / population.

L'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui s'élève à environ 6 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années).

Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est un peu au-dessus de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

En augmentation de 7,8% entre 2014 et 2015, ce ratio est toujours au-dessus de la moyenne de la strate. Il montre l'amélioration de la capacité de financement des dépenses d'investissement par la collectivité.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio est supérieur à la moyenne de la strate. Il mesure la charge de la dette comparée à sa richesse.

Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

Une gestion active de la dette et de la trésorerie a pour principal objectif de minimiser les frais financiers. La collectivité doit déterminer, au plus près, ses besoins d'emprunts et obtenir les meilleures conditions financières. Elle doit également évaluer et maîtriser au mieux les risques encourus lors de la souscription de ses produits financiers.

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de limiter le coût pour la collectivité.

En 2015, le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local. Les collectivités ont continué de bénéficier d'une offre de crédit abondante et d'une dynamique concurrentielle entre les banques.

Les collectivités ont pu se voir proposer des taux d'intérêts historiquement à leurs plus bas niveaux d'où un coût de ressource financière minoré. En 2015, elles ont ainsi emprunté au taux moyen de 1.75%.

1 - Des taux historiquement à leurs plus bas niveaux :

Le passage de l'EONIA en territoire négatif en septembre 2014 a perduré tout au long de l'année 2015 et se poursuit au cours du 1er trimestre 2016 (EONIA au 30/03/2016 : -0.34%). Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi cette même évolution.

Les taux longs ont poursuivi leur baisse en 2015. L'EURIBOR 12 mois a perdu près de 30 points de base en une année et est négatif depuis le 5 février 2016.

Concernant les taux fixes, le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans était de 1%, hors marge bancaire avec amortissement progressif en décembre 2015. Fin mars 2016, il côte à 0.75%.

Evolution des principaux taux depuis 2008 :

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	30/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	30/06/15	31/12/15
Taux BCE	2,50%	1,00%	1,00%	1,00%	0,75%	0,25%	0,05%	0,05%	0,05%
EONIA	2,35%	0,41%	0,82%	0,63%	0,13%	0,45%	0,14%	-0.06%	-0.13%
TAG 3 mois	3,19%	0,36%	0,60%	0,81%	0,08%	0,12%	-0.02%	-0.09%	-0.16%
EURIBOR 12 mois	3,05%	1,25%	1,51%	1,95%	0,55%	0,56%	0,33%	0.16%	0.06%
TEC 10 ans	3,42%	3,59%	3,32%	3,16%	1,98%	2.50%	0.86%	1.21%	1.01%

2 – Une offre de crédit abondante dans un environnement très concurrentiel :

Dans la continuité de 2014, les offres de crédits à la disposition des collectivités ont été nombreuses et ont largement couvert les besoins de financement.

Avec plus de 30% des crédits accordés en 2015, la Banque Postale devient le principal prêteur des collectivités, suivie par le groupe BPCE avec 26%.

Des banques allemandes notamment la PBB, prennent également des parts sur le marché des collectivités avec 6,6% en volume de contrats souscrits en 2015.

L'Agence France Locale a réalisé en 2015 ses premiers prêts.

La CDC, quant à elle, a été moins présente en 2015 car les autres prêteurs ont été en mesure de proposer des offres inférieures au Livret A + 1%, conditions généralement proposées par la CDC.

Au même titre que la baisse des taux d'intérêts, les collectivités ont bénéficié de la réduction des marges pratiquées par les banques.

Ainsi, en 2015, la marge bancaire moyenne sur EURIBOR 12 mois est passée sous la barre des 100 points de base.

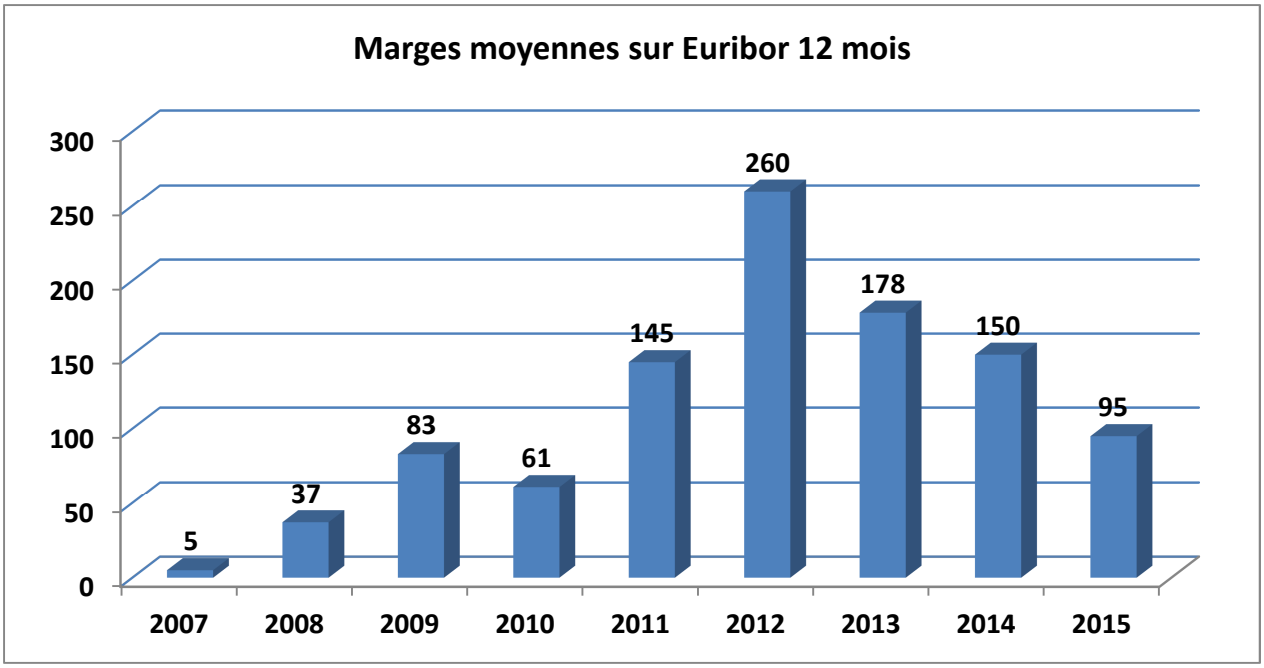

(Données Finances Active)

3 – Analyse de l'évolution des frais financiers de la Ville de Reims :

L'encours de la dette globale est passée de 323,9 M€ au 31/12/2014 à **353,6 M€** au 31/12/2015, soit une augmentation de 9,2%. Cette hausse résulte de la résorption du déficit cumulé de la Ville ainsi que de l'acquisition du terrain SERNAM mais aussi de la réduction des subventions d'équipement versées à la Ville, résultante de l'étalement des financements du Département et de la Région pour la réalisation de Sciences Po.

	capital restant dû au 31 décembre 2014	capital restant dû au 31 décembre 2015
budget principal	321 285 295 €	351 785 211 €
budget des baux commerciaux	2 626 073 €	1 861 425 €
total	323 911 368 €	353 646 636 €

La charge d'intérêts de la dette a baissé de 6,4% entre 2014 et 2015. Elle s'élève à **7,8 M€** en 2015 contre 8,3 M€ en 2014. La Ville de Reims continue de profiter de niveaux de taux très bas sur son encours à taux variable qui représente 46% de l'encours global fin 2015.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2015 :

▪ Emprunts encaissés : **64 750 000 €**

• Prêts CDC : 9 750 000 €, sur une durée de 21 ans, indexé sur le Livret A majoré de 1% (financement pour la réhabilitation de l'école Clairmarais, du Fort de la Pompelle, du Cellier, de la basilique Sainte-Clotilde),

• Prêt Crédit Foncier : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.11%,

• Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0.88%,

• Prêt La Banque Postale : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.84%,

• Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.61%,

• Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0.79%,

• Prêt SAARLB : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.48%.

▪ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2015 : **26 000 000 €**

• Prêt CDC : 11 000 000 €, sur une durée de 20 ans, indexé sur le Livret A majoré de 1%, ou sur EURIBOR ou à taux fixe (à coter le jour de la consolidation), date limite d'appel des fonds : décembre 2016 (financement de la restructuration de Sciences Po),

• Prêt La Banque Postale : 15 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0.69%, date limite d'appel des fonds : mars 2016.

5 – Stratégie de gestion de dette :

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,

Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1). Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible),

Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%,

Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2015 :

✓ Le ratio encours budget principal / autofinancement brut est de 6,1 ans,
✓ La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

✓ L'encours au 31 décembre 2015 se présente de la façon suivante :

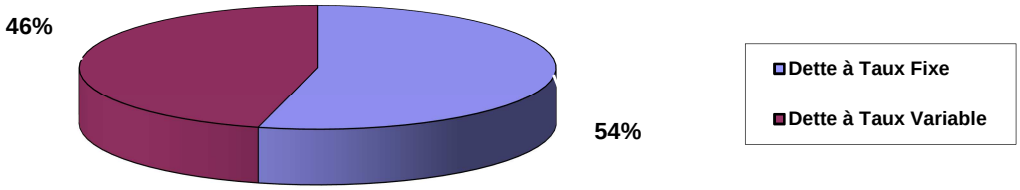

Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.
Sur les 46% de dette à taux variable, 15% sont indexés sur du Livret A.

✓ Le taux moyen de la dette globale de la Ville au 31 décembre 2015 est de **2,19%** alors que celui de la strate des Villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2,85%.
Du fait des taux historiquement bas, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0,5%. Le taux moyen est de 1,9% pour l'encours sur Livret A et de 3,5% pour l'encours à taux fixe.
On notera à titre d'information que le taux moyen de la dette de l'ensemble des collectivités pour 2015 est de 2,80%.

✓ La répartition de l'encours au 31 décembre 2015 par prêteur est la suivante :

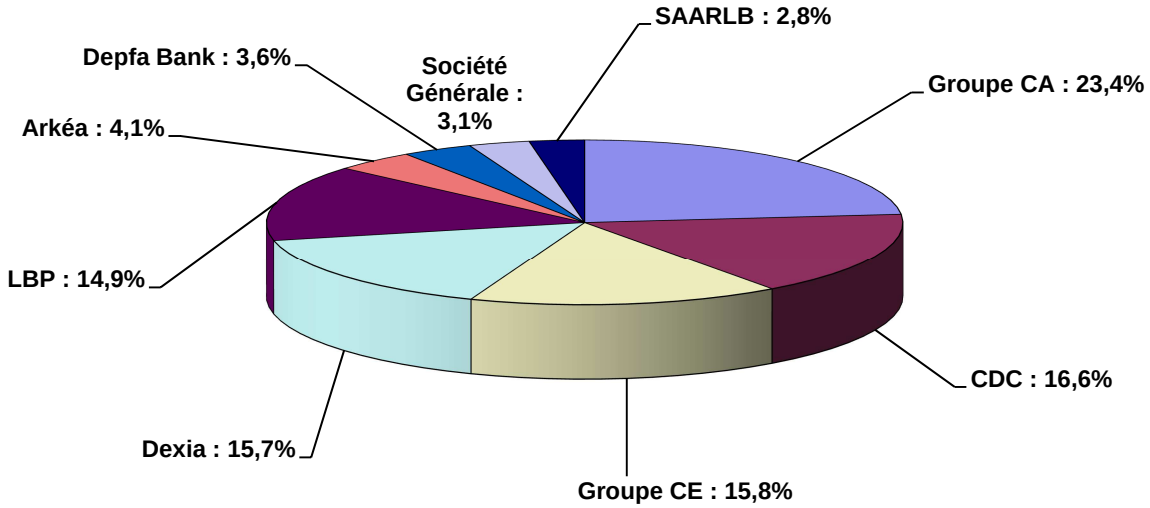

La Banque Postale a confirmé sa présence sur le territoire rémois. Elle détient 15% de l'encours contre 6 % fin 2014. A noter également l'arrivée d'un nouveau prêteur, la SAARLB avec qui la Ville a contractualisé une enveloppe de 10 M€.

7 – La gestion de trésorerie :

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion de trésorerie 0. L'objectif est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de trésorerie.

Au 1er janvier 2015, le solde du compte 515 (compte caisse de la Ville) était de 53 970 €.
La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquate pour gérer la trésorerie 0.

En juin 2015, La Ville a contracté une ligne de trésorerie de 30 M€ :

Ligne souscrite auprès de la Société Générale indexé sur l'EURIBOR moyen 1 mois majoré de 0,65% (EURIBOR 3 mois + marge à 0.80% en 2014), sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Comme pour les financements à long terme, l'offre de ligne de trésorerie a été plus attractive en 2015, avec des niveaux de marge plus bas et des offres, pour certains prêteurs, sans CNU.

Le montant des tirages cumulés en 2015 sur la ligne de trésorerie s'est élevé à 180 M€ contre 173 M€ en 2014.

Le coût financier de la ligne de trésorerie est en baisse par rapport à l'année précédente du fait de l'amélioration des conditions financières de la ligne contractualisée en juin. Les intérêts payés en 2015 s'élèvent à 85 000 € contre 108 000 M€ en 2014.

Au 31 décembre, la Ville avait procédé au remboursement total de l’encours sur la ligne de trésorerie.

Annexe 3 – Définitions et méthodologie

Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

Tableaux des retraitements

	CA 2014	CA 2015	mouvements CLECT 2015	CA 2015 hors mouvements CLECT
Recettes réelles de fonctionnement au CA	**260 734 900,63**	**266 478 761,83**	**3 555 263,15**	**262 923 498,68**
Produits exceptionnels	-6 030 657,97	-3 886 449,31		-3 886 449,31
Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00
Travaux en régie	294 679,35	1 722 968,40		1 722 968,40
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	**254 998 922,01**	**264 315 280,92**	**3 555 263,15**	**260 760 017,77**
Dépenses réelles de fonctionnement au CA	**205 118 881,42**	**205 852 904,34**	**2 937 161,26**	**202 915 743,08**
Intérêts	-7 780 202,76	-7 369 010,32		-7 369 010,32
Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts	**197 338 678,66**	**198 483 894,02**	**2 937 161,26**	**195 546 732,76**
Intérêts moratoires et autres pénalités	-213 661,84	-8 152,72		-8 152,72
Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-189 802,75	-67 180,94		-67 180,94
Titres annulés	-40 100,44	-2 762 061,11	-2 703 985,76	-58 075,35
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	**196 895 113,63**	**195 646 499,25**	**233 175,50**	**195 413 323,75**
Dépenses réelles d'investissement au CA	**132 573 594,16**	**131 012 033,05**	**59 275,35**	**130 952 757,70**
Capital de la dette	-33 423 605,92	-34 250 083,84		-34 250 083,84
Refinancement et revolving	-8 390 000,01	-5 000 000,00		-5 000 000,00
Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette	**90 759 988,23**	**91 761 949,21**	**59 275,35**	**91 702 673,86**
Travaux en régie	294 679,35	1 722 968,40		1 722 968,40
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	443 565,03	2 837 394,77	2 703 985,76	133 409,01
Dépenses réelles d'investissement retraitées	**91 498 232,61**	**96 322 312,38**	**2 763 261,11**	**93 559 051,27**
Recettes réelles d'investissement au CA	**118 267 603,71**	**131 435 642,91**	**382 866,25**	**131 052 776,66**
Excédent de fonctionnement capitalisé	-42 047 609,00	-37 822 730,13		-37 822 730,13
Refinancement et revolving	-8 390 000,01	-5 000 000,00		-5 000 000,00
Emprunts	-36 760 000,00	-64 750 000,00		-64 750 000,00
Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent	**31 069 994,70**	**23 862 912,78**	**382 866,25**	**23 480 046,53**
Produits de cessions des immobilisations	4 510 061,28	2 857 532,13		2 857 532,13
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	1 520 596,69	1 028 917,18		1 028 917,18
Recettes réelles d'investissement retraitées	**37 100 652,67**	**27 749 362,09**	**382 866,25**	**27 366 495,84**
Surplus de financement CLECT			**941 692,79**	